



Comité syndical du 30 septembre 2019

Sommaire

- Délibération n°2019-036 - Validation du compte-rendu du comité syndical du 17 juin 2019
- Délibération n°2019-037 - Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délibération n°2019-038 - Bilan à mi-parcours du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Délibération n°2019-039 - Demande de subvention FEADeR pour la réalisation d'une plaquette de communication sur le programme européen LEADER « Entrer dans la transition énergétique »
- Délibération n°2019-040 - Avis sur le SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- Délibération n°2019-041 - Lancement de la consultation pour l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-042 - Décision modificative n°1 du budget principal approuvé le 4 février 2019
- Délibération n°2019-043 - Sollicitation de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour une subvention sur l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-044 - Avenant à la convention 2018 avec l'association sportive laïque louhannaise dans le cadre de la 3e édition de la course/marche Arcad'elles
- Délibération n°2019-045 - Réorganisation de l'occupation des locaux du Syndicat Mixte avec ceux du Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O)
- Délibération n°2019-046 - Mise à jour du tableau des effectifs suite à 2 avancements de grade

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 20

L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madelaine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 28

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.

Date de la
convocation :
20 septembre 2019

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-036 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 17 juin 2019

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 17 juin 2019.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 17 juin 2019 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 07.10.19
et publié, affiché ou notifié le 10.10.19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

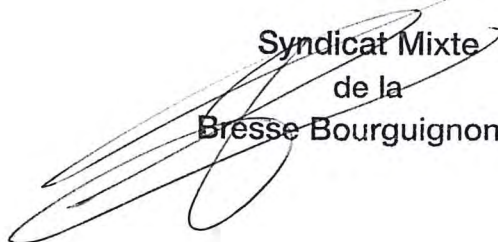


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2019 – 17h30

Etaient Présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Eric BERNARD, M. Stéphane BESSON, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean-Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madelaine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN.

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Xavier BARDET, M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Rémi GAY, M. Nicolas BOUTHIER, M. Pascal COUCHOUX, M. Jean-Luc NALTET.

Titulaires Excusés : Mme Maryvonne BERTHAUD, M. Jacky RODOT, Mme Jocelyne MICHELIN.

Secrétaire de séance : Mme Françoise JACQUARD

Assistaient à la réunion : Madame Cécile UNTERMAIER Députée, Mme Pascaline BOULAY Sous-Préfète de LOUHANS, M. Denis JUHE président du Conseil de développement, Mme Mélodie VINCENT-JANNIN directrice de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, M. Sébastien RAVET, chargé de mission, Mme Dorothée DION, chargée de mission, Mme Aurélie TOUZOT, agent du Syndicat Mixte.

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 29 avril 2019
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Bilan final des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) mobilisés dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne
- Avis au titre du SCoT sur le PLU du Fay
- Programmation estivale de l'Office du tourisme
- Questions diverses

M. le Président annonce qu'il n'y a pas de demande d'ajout de point dans l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé.

M. le Président remercie les participants notamment Madame Cécile UNTERMAIER Députée, Mme Pascaline BOULAY Sous-Préfète de LOUHANS. Il excuse Mme Patricia TREFFOT comptable du Trésor.

Il constate la présence du Journal de Saône-et-Loire et de l'Indépendant.

Mme Françoise JACQUARD est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Validation du compte-rendu du comité syndical du 29 avril 2019

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 29 avril 2019.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu. Le compte rendu du comité syndical du 29 avril 2019 est validé à l'unanimité.

Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 19 mai 2014, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 16 avril au 3 juin 2019

- Affranchissements La Poste pour une somme de 777.10€ TTC
- Fournitures de bureau pour une somme de 937,94€
- Frais de registre CEE TEPCV pour une somme de 73,24€ TTC
- Evènements Santé :
 - Frais de formation Sensibilisation « les écrans en question » par Sauvegarde 71 pour une somme de 220€ TTC
 - Frais de formation PSC1 par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Saône-et-Loire pour une somme de 3 080€ TTC
 - Repas formations PSC1 pour une somme de 67,62€ TTC

Le comité syndical prend acte de ces décisions.

Objet : Bilan final des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) mobilisés dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

- *Vu la délibération n°2017-046 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 25 septembre 2017 relative à la mobilisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ;*
- *Considérant la procédure en vigueur dans le cadre du programme PRO-INNO-O8 « Economies d'énergie dans les TEPCV » du Ministère de la Transition Ecologique et mis en œuvre sous le contrôle de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) ;*
- *Considérant les contrats signés avec l'obligé EDF dont son enveloppe d'1 200 000 € inscrite pour l'achat des futurs CEE TEPCV délivrés en Bresse bourguignonne ;*
- *Considérant les échanges avec les collectivités locales pour des dépenses éligibles ou inéligibles ;*
- *Considérant la convention de regroupement des CEE TEPCV signée entre les collectivités concernées et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne désigné comme regroupeur ;*
- *Considérant les dossiers complets enregistrés en 8 tranches sur le registre spécifique EMMY ;*
- *Considérant les Décisions de Délivrance déjà prises par le Pôle National des CEE (PNCEE) ;*
- *Considérant les achats déjà effectués par l'obligé EDF et déjà versés sur le compte du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Considérant les reversements déjà effectués aux collectivités bénéficiaires ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 3 juin 2019 ;*

Arrivés de M. Jacques GUITON, membre titulaire, M. Nicolas BOUTHIER et Mme Chantal PETIOT, membres suppléants.

Le Président rappelle que les collectivités situées sur le périmètre du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pouvaient se faire financer leurs travaux d'économies d'énergie, éligibles aux Fiches Opérations Standardisés (FOS)

du Ministère de la Transition Ecologique et facturés entre le 13 février 2017 et le 31 décembre 2018, grâce à la vente de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) obtenus dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Au final, les plafonds autorisés pour le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ont été atteints :

- 975 000 € de dépenses éligibles (suite à un total de 1 078 862,60 € auquel il faut retirer 103 862,60 € de subventions type Etat DETR ou Conseil Départemental de Saône-et-Loire Appels à Projets) ;
- Et 300 000 000 de KWh cumac.

Les 111 opérations locales retenues dans le cadre de ce programme national PRO-INNO-08 « *Economies d'Energie dans les TEPCV* » se situent dans 37 communes différentes ; 8 sont portées par les Communautés de Communes et 103 par les communes.

Le dépôt des 111 dossiers complets sur le registre EMMY a eu lieu en 8 tranches :

	Numéro et date dépôt registre EMMY	Total KWh cumac demandés	Décision Délivrance PNCEE	Montant et date Achat EDF	Montant reversé bénéficiaires	Rappel montant éligible
1	5207/NOB/31907 30 juillet 2018	35 326 246	2 octobre	141 304,98 € 7 décembre	134 239,73 €	114 810,30 €
2	5207/NOB/33095 22 octobre 2018	44 441 520	5 février	177 766,08 € 30 avril	168 877,78 €	144 434,94 €
3	5207/NOB/33383 9 novembre 2018	21 442 812	13 février	85 771,25 € 30 avril	81 482,70 €	69 689,14 €
4	5207/NOB/33769 30 novembre 2018	70 207 631	5 février	280 830,52 € 30 avril	266 788,99 €	228 174,80 €
5	5207/NOB/34200 14 décembre 2018	27 030 822	5 juin	108 123, 29 € En cours	102 717,12 €	87 850,17 €
6	5207/NOB/35142 6 février 2019	33 905 622	25 avril	135 622,49 € En cours	128 841,36 €	110 193,27 €
7	5207/NOB/35922 19 mars 2019	37 461 345	12 juin	149 845,38 €	142 353,11 €	121 749,37 €
8	15207/NOB/36745 30 avril 2019	30 184 003	En instruction	120 736,01 €* 114 699,21 €* 98 098,01 €*		
	TOTAL	300 000 001		1 200 000,00 €	1 140 000,00 €	975 000,00 €

* sous réserve de la Décision de Délivrance du PNCEE et du prix d'achat fixé par EDF

Conformément à la convention de regroupement des CEE TEPCV signée par les collectivités bénéficiaires, 5% des 1 200 000 euros ont été conservés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne soit 60 000 euros pour les frais de prestation d'EDF, les frais d'enregistrement des CEE sur le registre EMMY, etc.

A la question « *Le programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV » sera-t-il renouvelé au-delà de 2018 ?* », le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire répond : « *Le programme CEE « Economies d'Energie dans les TEPCV » ne sera pas renouvelé au-delà de 2018. Il avait pour objectif premier une meilleure prise en main des CEE par les collectivités locales, ce qui semble être un objectif atteint au vu du nombre de territoires engagés dans le programme. L'arrêté encadrant ce programme ne sera ainsi pas modifié* ».

Par conséquent, le partenariat entre le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et EDF n'a pas vocation à être renouvelé sous cette forme.

En Saône-et-Loire, l'Agence Technique Départementale et le SYDESL accompagnent déjà les collectivités locales pour leurs demandes de « CEE classiques » ; cette information a été communiquée dès septembre 2018 aux communes et aux communautés de communes qui ne pouvaient plus bénéficier de « CEE TEPCV » car les plafonds accordés à la Bresse bourguignonne étaient atteints.

M. le Président rappelle que malgré les sollicitations du Syndicat par d'autres organismes suite à la hausse constatée du prix moyen d'échange des CEE, le bureau syndical n'a pas souhaité rompre le contrat signé avec EDF. Il propose toutefois de lancer une négociation.

M. Sébastien RAVET signale que le dispositif des CEE fait l'objet de nouvelles règles plus rigoureuses d'instruction nationale car sa simplicité est victime de nombreux détournements et de nombreuses fraudes pour des dizaines de millions d'euros : bâtiment qui n'existe pas, artisan qui n'existe pas, etc. ; ce qui explique les demandes de précisions faites par le SMBb aux communes. L'élaboration des dossiers a été plus compliquée que prévu.

Les élus sont quand même très satisfaits de cette opération CEE TEPCV.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***prend acte du bilan final des CEE mobilisés dans le cadre du programme PRO-INNO-08 « Economies d'Énergie dans les TEPCV », qui selon la procédure en vigueur, doit être transmis au plus tard fin juin 2019 à la DGEC du Ministère avec copie à la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté (cf tableau type renseigné en annexe)***
- ***et invite EDF à proposer une solution (annulation du solde de ses frais de prestation CEE TEPCV et/ou financement de CEE classiques, etc.) en compensation de son refus de prendre en compte la hausse constatée du prix moyen d'échange des CEE depuis la signature des contrats en novembre 2017 (et soumis à une forte pénalité financière en cas de rupture par le TEPCV)***

Objet : Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne

- *Considérant l'intervention de Madame la Députée Cécile UNTERMAIER et de Monsieur le Conseiller Régional délégué Stéphane WOYNAROSKI lors du Comité syndical du 29 avril 2019 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 3 juin 2019 ;*

Le Président rappelle que, le 4 février dernier, les élus du Syndicat mixte ont voté contre la conduite d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un PNR en Bresse par 13 voix contre, 12 voix pour, 4 blancs et 1 abstention.

Suite à ce vote, Madame la Députée Cécile UNTERMAIER a souhaité rencontrer les équipes communautaires et municipales pour expliquer cette démarche et montrer l'intérêt, à ce stade, de réaliser une étude.

Le 29 avril en Comité syndical, Madame la Députée Cécile UNTERMAIER et Monsieur le Conseiller Régional délégué Stéphane WOYNAROSKI ont souhaité répondre aux interrogations notamment sur la question du périmètre, des contraintes d'un Parc naturel régional, de la différence entre un Parc national et un Parc régional.

Ainsi, il est proposé aujourd'hui aux élus du Syndicat mixte de se prononcer de nouveau sur la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne en prenant en compte les réponses apportées au cours des mois précédents et des informations plus précises sur cette étude.

Afin de ne pas engager de frais inutiles, il est proposé de lancer un marché à tranches.

Dans une 1^{ère} tranche ferme (phase A), il sera demandé au prestataire de :

- proposer le périmètre le plus pertinent par rapport aux critères de classement des PNR, en tenant compte des données géographiques, géologiques, culturelles et économique (AOC...)
- tester les volontés, notamment politiques, locales et régionales sur l'ensemble du périmètre pressenti.

Ces 2 missions devront être menées de front, la première influençant fortement la deuxième.

- Le bureau d'études devra également estimer la pertinence et la plus-value de l'outil Parc Naturel Régional en fonction du périmètre, des volontés locales, des enjeux et attentes.

Le prestataire devra ensuite accompagner le comité de pilotage pour décider si la phase suivante peut être déclenchée. Cette décision sera soumise au vote du Comité syndical.

Dans une 2^e tranche optionnelle (phase B), il sera demandé de réaliser un diagnostic du territoire :

- Patrimoine naturel.
- Patrimoine culturel, matériel ou immatériel.
- Savoir-faire locaux.
- Patrimoine paysager.
- Fragilité et pressions existantes sur ces patrimoines.
- Caractéristiques socio-économiques du territoire et notamment en terme de tourisme.

Ce diagnostic devra s'appuyer sur les études et les diagnostics existants notamment ceux du SCoT et de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne.

A l'issue de cette 2^e phase, le prestataire devra accompagner le comité de pilotage pour répondre à la question « Le territoire proposé répond-il au critère de qualité, de fragilité et d'identité du territoire ? » et ainsi décider si la phase suivante peut être déclenchée. Cette décision sera soumise au vote du Comité syndical.

Dans une 3^e tranche optionnelle (phase C), il s'agira de définir les modalités d'organisation d'une structure porteuse et mettre en avant des actions démonstratives. Les missions de cette phase peuvent être détaillées comme suit :

- Définir les contours d'une structure porteuse et de sa gouvernance : statuts, moyens humains, plan de financement...
- Exemples d'orientations pour des actions exemplaires, basé sur le développement d'expérimentations et incluant si possible des actions inter-parcs.
- Rapport final et note de synthèse

Concernant le coût de l'étude, il est estimé entre 60 000 et 80 000 € dont 30 000 € pour la 1^{ère} tranche ferme. Cette étude serait subventionnée à hauteur de 50% par la Région sur la base d'un dossier détaillé qui comprendra la présente délibération, le cahier des charges de l'étude, les structures de pilotage et les différents comités (technique, experts, scientifiques, élus....).

Une demande de subvention pourra également être demandée au Conseil départemental.

Il est proposé de constituer un comité de pilotage constitué :

- d'un collège d'élus du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne,
- des élus des ECPCI voisins,
- de madame la Députée,
- de représentants des Régions.

Dans ce cas, les discussions sur le périmètre se font de manière collégiale et sa constitution évoluera en fonction du périmètre retenu.

Ce comité de pilotage se réunira au moins 2 fois au cours de chaque phase, les 2 derniers points pouvant faire l'objet d'une seule réunion:

- Lancement.
- Restitution intermédiaire.
- Réunion d'examen des critères et décision de continuer.

Pour aider aux décisions du comité de pilotage et afin d'optimiser les interventions du bureau d'études, une équipe projet sera mise en place. Elle sera constituée :

- des agents SMBb,
- de la Directrice de l'Office du Tourisme
- des services de la Région.

Cette équipe pourra se faire accompagner d'experts et scientifiques des structures de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, du Centre EDEN, de l'EPTB Saône et Doubs, des chambres consulaires, des services de l'Etat... Le Conseil de développement sera également associé en fonction des thématiques aux ateliers de travail, séminaires et autres réunions.

Tout au long de l'étude, le Syndicat mixte aura pour rôle de suivre le budget et l'exécution du marché. Il sera garant d'une méthodologie de travail incluant une grande concertation en animant le comité de pilotage, les comités de techniciens / experts / scientifiques / partenaires et en organisant les réunions de décision, les ateliers de travail, les visites sur le terrain ou dans d'autres territoires ayant effectué la même démarche.

Il s'assurera aussi de l'optimisation des études déjà réalisées sur le territoire ou à ses franges (diagnostic SCOT, mission TEPOS, inventaires faunistiques et floristiques locaux, études de l'Ecomusée...) ou des études plus larges englobant le territoire (SRADDET, Atlas des paysages de Saône et Loire, territorialisation des enjeux de biodiversité en Saône et Loire, inventaires faunistiques et floristiques régionaux...).

Suite à une réunion d'information sur le PNR qui s'est déroulée le 11 juin 2019 à la salle du Marais à Branges en présence d'environ 100 agriculteurs, M. Didier LAURENCY fait part d'un malaise lourd au sein du monde agricole par rapport à ce projet.

Si le comité syndical approuve le lancement de l'étude, il demande à ce que l'agriculture soit prise en compte de manière significative et espère que le PNR aidera à la transition agricole sans trop de contraintes.

La charte d'un PNR étant rédigée pour environ 15 ans, il espère que cette dernière sera dynamique sans alourdir les dispositions administratives.

Les élus présents à la réunion du 11 juin pensent que les craintes des agriculteurs sont légitimes mais regrettent que la réunion fût globalement contre le PNR et contre les élus. Les points positifs d'un PNR et les avis positifs n'ont pas été entendus ; certains participants étaient dans une opposition systématique.

Tous valident le fait que l'agriculture doit effectivement être prise en compte dans le PNR s'il est lancé et que les agriculteurs, eux-mêmes, doivent participer au travail préalable.

Plusieurs élus évoquent l'importance du lancement d'un PNR pour, aussi, développer d'autres domaines comme le tourisme, l'économie, le développement durable... L'objectif est de donner une vraie identité à notre territoire.

M. Denis LAMARD précise que la Région, qui n'est pas à l'initiative d'un PNR en Bresse rappelle-t-il, accepte de soutenir le Syndicat s'il souhaite se lancer dans ce dispositif.

L'élargissement du périmètre du parc est à nouveau évoqué. M. le Président rappelle que le bureau d'études devra travailler sur cette question de périmètre.

D'ailleurs, au vu de l'importance de l'étude d'opportunité et de faisabilité qui devra répondre aux interrogations des acteurs du PNR, M. le Président propose de créer un groupe de travail pour rédiger le cahier des charges.

Cette proposition est validée. Plusieurs élus se portent volontaire.

M. le Président rappelle que le vote du comité est « POUR » ou « CONTRE » l'étude et non « POUR » ou « CONTRE » le PNR.

Avec 27 votes « POUR » et 7 votes « CONTRE » à bulletin secret à la demande de 15 délégués, le comité syndical :

- approuve la conduite par le Syndicat mixte d'une étude d'opportunité, portant essentiellement sur le périmètre et les motivations des acteurs, puis, selon les conclusions, d'une étude de faisabilité et des modalités d'organisation.*
- autorise le Président à solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès de la Région et du Département.*

Madame la Députée remercie Monsieur le Président, les Présidents de Communautés de Communes et les Maires pour leur écoute. Elle espère que le bureau d'études qui sera choisi pour réaliser l'étude d'opportunité et de faisabilité rendra un travail de qualité. Elle rappelle que, pour elle, le PNR est un outil de développement important.

Pour conclure, Madame la Sous-Préfète confirme que la création d'un PNR valoriserait le territoire.

Départ de Mme la Sous-Préfète, M. Jacques GUITON et Mme Claudette JAILLET, membres titulaires.

Objet : Avis au titre du SCoT sur le PLU du Fay
--

- *Vu le Code de l'Urbanisme ;*
- *Vu le SCoT de Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;*
- *Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Le Fay arrêté le 29 mars 2019 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 3 juin 2019 ;*

Le Président indique que la commune du Fay a soumis son projet de PLU à l'avis du Syndicat mixte par un courrier reçu le 5 avril 2019. Il rappelle que les nouveaux PLU doivent être compatibles avec le SCoT approuvé.

Le projet de PLU du Fay se présente sous forme d'un diagnostic, de justifications du parti d'aménagement, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables et d'un règlement comprenant lui-même un plan de zonage, des règles d'urbanisme et des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Il est précisé, qu'au titre du SCoT, Le Fay fait partie des communes non pôles et à ce titre doit limiter son développement afin de ne pas concurrencer les pôles à proximité comme Louhans ou Beaurepaire-en-Bresse par exemple.

La compatibilité entre le projet de PLU et le SCoT a fait l'objet d'une étude technique par les services, présentée **par Madame Dorothée DION**, sous forme d'un rapport de compatibilité.

Au vu des réserves et des recommandations de ce rapport, le Président propose de donner un avis favorable sous réserve de justifier, d'intégrer, préciser ou corriger les éléments demandés dans l'étude.

A l'unanimité, le comité syndical :

- *donne un avis favorable avec les réserves soulevées dans le rapport de compatibilité au projet arrêté du PLU du Fay.*

Mme LIEVAUX, Adjointe au Maire de la commune du Fay prendra contact avec les services de la DDT pour savoir comment prendre en compte ces remarques à ce stade du PLU.

Objet : Programmation estivale de l'Office du tourisme

Le Président indique que l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne met en place en juillet et août, sur l'ensemble du territoire, une programmation estivale intitulée « Bress'Addict ! » regroupant visites originales des sites touristiques (Jeudis insolites), découverte des produits locaux (Mardis gourmands), balades, croisières, visites guidées (en journée et nocturnes), marchés des artisans d'art et concerts. Ces derniers auront lieu dans le cadre de « Garçon la Note ! », dont le concept est simple : 1 soir, 1 terrasse, 1 concert.

14 concerts gratuits seront proposés, en terrasse de cafés et restaurants sur tout le territoire de la Bresse bourguignonne : Louhans, Champagnat, Ouroux-sur-Saône, Lays-Sur-le-Doubs, Branges, La Chapelle-Naude, Frangy-en-Bresse, Serley, Saint-Germain-du-Bois, Loisy, Vincelles, Saillenard, Savigny-en-Revermont. Ils sont destinés au public le plus large les mercredis et dimanches de 19h30 à 21h, du 7 juillet au 25 août 2019 inclus (hors 14 juillet).

Le détail de la programmation estivale de l'Office de Tourisme est présenté par M. Stéphane GROS, Président de l'Office de Tourisme et Mme Mélodie VINCENT-JANNIN directrice de l'Office de Tourisme.

L'idée est de développer l'effervescence apportée par les Nuits Bressanes depuis 2012 sur l'ensemble du territoire.

Les élus complimentent cette initiative et cette programmation.

Questions diverses

- **Contrat de développement fluvestre de la Seille navigable 2015-2020** avec la programmation régionale des dossiers FEADeR « Ingénierie du développement fluvestre » pour les années 2016 (13 453,89 € de FEADeR), 2017 (8 869,17) et 2018 (7 265,54) ; les décisions juridiques (conventions attributives) doivent être rédigées par la Direction Europe du Conseil Régional qui les transmettra au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne. 3 nouveaux projets ont été identifiés dans le périmètre de la Réserve Naturelle suite à la réunion du 26 avril 2019 à RATENELLE et une visite d'un bâtiment situé le long de la future piste cyclo pédestre a eu lieu le 28 mai 2019 suite à son achat par la commune de BANTANGES.
- **Contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional** avec la réunion régionale technique du 23 mai 2019 (rencontre mi-parcours fin 2019 à organiser sur la base d'un bilan détaillé d'exécution quantitative et qualitative à élaborer pour juillet 2019), 1 nouvelle subvention accordée lors de la Commission Permanente du 24 mai et 5 projets auditionnés localement le 3 juin (**90% des fiches-projets sont par conséquent engagées et 100% des fiches-actions dont la mobilisation intégrale des 50 000 euros réservés aux acquisitions de véhicules électriques**).
- **LEADER FEADeR 2014-2020** avec la rencontre régionale « GAL BFC / Autorité de Gestion / ASP » le 3 mai 2019 (Bresse bourguignonne : premier territoire de Bourgogne-Franche-Comté avec son enveloppe programmée à 47,03%, projet régional de transférer 4,8 millions d'euros du développement rural dont LEADER vers des mesures agricoles, recours de la Région à un prestataire pour contrôler la régularité des marchés publics pour tous les dossiers LEADER comportant des marchés publics et proposition du Conseil Régional de transférer sur ses fonds propres les dossiers LEADER à petits montants), la conférence de presse LEADER du 14 mai 2019 dans les locaux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (cf dossier de presse en annexe), le rapport de la Cour des comptes présenté le 22 mai 2019 à l'Assemblée Nationale (Article AMF

« Fonds européens : la gestion du FEADeR ne peut demeurer en l'état ») et le Comité de Programmation du 3 juin 2019 (228 084,96 euros programmés qui se rajoutent aux 705 511,77 déjà programmés = 933 596,73 euros soit 62,24 % des 1 500 000 attribués).

M. Sébastien RAVET remercie les membres du comité de programmation LEADER pour le travail effectué lors de la réunion du 3 juin 2019.

- **Conseil de développement** suite au Conseil d'Administration du jeudi 13 juin 2019.

M. Denis JUHE dit qu'une commission « Tourisme » est réclamée par les membres du conseil de développement. Elle sera probablement mise en place en fin d'année.

Pour faire suite aux débats citoyens, l'un des objectifs du conseil de développement est de faire connaître le territoire et les structures administratives à la population qui serait invitée à une commission organisée dans chaque communauté de communes une fois par an.

L'intérêt de ces commissions sera d'échanger avec les administrés, contrairement aux conseils communautaires dont certes les séances sont publiques mais qui n'offrent pas la possibilité aux participants de prendre la parole.

- Pas de question diverse posée.

La date pour la prochaine réunion du comité syndical est prévue le 30 septembre 2019 avec une réunion du bureau le 16 septembre 2019.

La séance est levée à 19h40.

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 21	L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 8	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeline DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD. <u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 29	
<u>Date de la convocation</u> : 20 septembre 2019	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-037 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 19 mai 2014, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 4 juin au 16 septembre 2019 :

- Dépenses :
 - Affranchissements La Poste pour une somme de 1 009.77€ TTC
 - Fournitures de bureau pour une somme de 715.54€ TTC
 - Fourniture de 2 fauteuils de bureau pour une somme de 593.11€ TTC
 - Frais de registre CEE TEPCV pour une somme de 139.31 TTC
 - Renouvellement abonnement JSL 71 pour une somme de 348€ TTC
 - Frais formation XMAP pour une somme de 948€ TTC
 - Evènements Santé :
 - Frais de formation sensibilisation « les écrans en question » PAR Sauvegarde 71 pour une somme de 220€ TTC
 - Frais réception réunion santé pour une somme de 32.72€
 - Rappel suite à contrôle de l'URSSAF de Saône-et-Loire sur les cotisations pour la participation prévoyance du personnel non titulaire de l'année 2016 à l'année 2018 pour une somme 1 581€.
- Ressources humaines :
 - Arrêté d'intégration directe sur un poste d'adjoint administratif
 - Renouvellement d'un contrat de 12 mois pour recrutement sur poste de chargé de mission LEADER et fluvestre

Le comité syndical prend acte des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 07.10.19
et publié, affiché ou notifié le 10.10.19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués
suppléants ayant
voix délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.

Date de la
convocation :
20 septembre 2019

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-038 : Bilan à mi-parcours du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional

- *Vu la délibération n°2018-039 du 11 juin 2018 relative la validation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional ;*
- *Considérant les auditions des maîtres d'ouvrage par les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne lors de leurs réunions du 9 juillet 2018, du 3 décembre 2018, du 11 mars 2019 et du 3 juin 2019 ;*
- *Considérant les subventions déjà accordées en 2018 et 2019 par le Conseil Régional ;*
- *Considérant la signature du contrat territorial 2018-2020 le 9 janvier 2019 à SORNAY ;*
- *Considérant la demande du Conseil Régional sur l'élaboration d'un bilan à mi-parcours pour chaque contrat territorial 2018-2020 ;*
- *Considérant la rencontre régionale du 23 mai 2019 sur l'état d'avancement des contrats territoriaux et la possibilité d'une réserve de performance pour les plus efficaces ;*
- *Considérant les courriers envoyés aux Communautés de Communes et aux communes reconnues pôle SRADDT et/ou SCoT pour l'identification de nouveaux projets d'investissement s'inscrivant dans la thématique de la transition énergétique ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2019 ;*

Le Président rappelle que le contrat territorial 2018-2020 sur la transition énergétique permet de mobiliser 1 750 000 euros du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dont 350 000 pour des opérations situées sur la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Avec les critères régionaux d'éco-conditionnalité à respecter, l'état d'avancement des 10 projets inscrits est le suivant :

Porteur	Opération	Vote subvention régionale	Montant attribué
Bresse Revermont 71	Construction MAM à SENS-SUR-SEILLE	23 novembre 2018	148 040

Bresse Louhannaise Intercom'	Construction ALSH à LOUHANS	Concours de recrutement équipe de maîtrise d'œuvre en cours	
MONTPONT-EN-BRESSE	Rénovation d'un bâtiment communal multi-usage	15 février 2019	192 400
SORNAY	Rénovation de l'école maternelle	Prévu le 27 septembre 2019	363 980
BAUDRIERES	Extension bâtiment communal appelé à devenir un gîte de groupe	Prévu le 27 septembre 2019	128 000
PIERRE-DE-BRESSE	Rénovation bâtiment communal multi-usage	24 mai 2019	194 630
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Réaménagement de la Place de la Libération	5 juillet 2019	209 000
Centre Social et Culturel	Défi Familles à Energie Positive sur Bresse Louhannaise Intercom'	15 février 2019	10 000
SIVOM du Louhannais	Valorisation des déchets verts en lien avec les projets de méthanisation	15 février 2019	111 600
SICED Bresse Nord	Compostage restauration collective	23 novembre 2018	8 620

S'agissant des 2 actions :

1. les 113 290 euros réservés à la rénovation ou la construction éco-conditionnée de bâtiments ont été utilisés en partie (69 000 euros) pour mieux financer le projet exemplaire de BAUDRIERES dont le coût prévisionnel est passé de 259 000 à 366 650 euros ;
2. et les 50 000 euros attribués ont permis de financer 6 véhicules électriques (1 par collectivité) pour LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR (8 144 euros), Terres de Bresse (7 056 euros), Bresse Revermont 71 (7 084 euros), LA-CHAPELLE-THECLE (8 950 euros), MONTPONT-EN-BRESSE (8 848 euros) et LOUHANS-CHATEAURENAUD (9 918 euros prévus le 27 septembre 2019).

Tous les projets et toutes les actions du contrat territorial 2018-2020 ont donc été engagés ; par conséquent, la Bresse bourguignonne peut prétendre à une réserve de performance pour financer de nouvelles opérations d'investissement qui s'inscrivent dans la thématique de la transition énergétique.

Les critères régionaux d'éco-conditionnalité à respecter obligatoirement sont :

- les niveaux « *BBC Rénovation référentiel EFFINERGIE* » et « *BBC construction EFFINERGIE+* » pour les opérations sur les bâtiments publics ;
- et les objectifs de développement des modes doux pour les déplacements et de végétalisation avec l'utilisation des essences locales ainsi que la co-construction du projet avec la population locale pour les opérations d'aménagements urbains.

De plus, le dépôt du dossier complet en phase APD (sur la plateforme numérique créée par le Conseil Régional) ne pourra pas dépasser la fin du 1^{er} semestre 2020.

Il est rappelé que le Conseil Régional est le seul à pouvoir délivrer un accusé réception de dossier complet autorisant le démarrage des travaux et rendant éligible les dépenses.

Les projets présentés à la future négociation avec le Conseil Régional dans le cadre de la réserve de performance du contrat territorial 2018-2020 sont :

- la construction d'une structure d'accueil et d'animation pour jeunes enfants à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 (Coût total H.T. à 377 700 €)
- la construction d'une ludothèque au sein d'un pôle multi-accueil à LOUHANS-CHATEAURENAUD par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' (519 560 €)
- la construction d'un Espace Santé Service à CUISERY par la commune (810 000 €)
- la rénovation de la salle polyvalente à SIMARD par la commune (508 632,86 €)
- et l'aménagement du centre-bourg, Place du 8 mai 1945, des abords de la Salle des fêtes et des liaisons douces à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la commune (215 000 €).

Le Conseil Régional prévoit une réunion technique avant le 15 novembre 2019 pour partager le bilan et analyser les perspectives (besoins, abondement, nouveaux projets...) ; par prudence, certains porteurs de projets ont été encouragés à solliciter les autres dispositifs de la Région (le règlement « santé » pour CUISERY, « Effilogis » pour SIMARD et « Habitat et aménagement » pour SAINT-GERMAIN-DU-BOIS).

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du bilan à mi parcours du contrat territorial 2018-2020 développé dans le document en annexe
- et **SOLLICITE** le Conseil Régional pour des financements complémentaires mobilisables au titre de la réserve de performance.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 07/10/19
et publié, affiché ou notifié le 10/10/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**





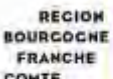
Contrat territorial 2018-2020 Transition énergétique Bilan mi-parcours

Septembre 2019

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Demande du Conseil Régional du 23 mai 2019

RP : Réserve de Performance



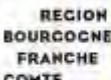
Le mi-parcours et la RP

Le cadrage / les « règles du jeu » :

- Règlement 2017 / contrats / courrier
- Suivi des engagements / réalisations / fiabilité
- Contexte de programmation budgétaire
- Enveloppe mobilisable en « réserve » : 4 M€ réservés initialement + crédits reventilés (au regard des « projets » programmés - volet 1 - non concrétisés/concrétisables)

Utilisation :

- Nouvelles opérations (cohérence stratégie/ forte dimension TE)
- Pour les territoires qui justifient fin 2019 l'engagement de tous les « projets » programmés



Le mi-parcours et la RP

Le bilan à mi-parcours à transmettre avant le 15 septembre

- Suivi des « projets » (tableau type) + suivi « actions »
- Analyse qualitative sur la mise en œuvre de la stratégie/contrat
- Point « projets » engagé/non engagé
- Les éventuelles nouvelles opérations envisagées ; engagement réel sur 2020

Une réunion technique (SDT, signataires) avant le 15/11 pour :

- Partager le bilan
- Perspectives (besoins, abondement, nouveaux projets ...)

Modification des contrats (avenants)

Sommaire

	page
Préambule	2
1 L'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine des communes et des intercommunalités	2
2 La mise en œuvre de politiques d'aménagement durable intégrant des objectifs de transition énergétique	7
3 L'intervention sur les mobilités : développer les mobilités économes et non polluantes	9
4 Le développement de l'information et de l'accompagnement des acteurs du territoire	12
5 L'intervention sur les déchets afin de faciliter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets	15
Perspectives	17
Annexes	18
• Composition de l'instance de décision locale (membres publics et membres privés)	18
• Présentations des nouveaux projets identifiés	19
• Tableaux types « suivi projets » et « suivi actions » renseignés	30

Préambule

En présence des porteurs de projets inscrits (qui ont tous présenté leur opération), d'élus et de membres du Conseil de développement, **le contrat territorial 2018-2020 CAP TERRITOIRE a été signé le 9 janvier 2019** à SORNAY entre Jérôme DURAIN, représentant du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et Anthony VADOT, Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ; **une enveloppe d'1 750 000 euros a été attribuée par la Région dont 350 000 réservés à des projets situés sur LOUHANS-CHATEAURENAUD.**

Ce document avait été validé en juin 2018 par deux délibérations prises au niveau syndical (Pays) et régional (financeur) suite à un **premier semestre 2018 de négociations des projets recensés localement et, pour ceux qui ont été pré-sélectionnés, de réunions de travail chez les maîtres d'ouvrage.**

Dès le 9 juillet 2018, des auditions de porteurs de projets finalement retenus ont eu lieu devant les décideurs privés et publics du Pays de la Bresse bourguignonne ; les élus du Syndicat Mixte ayant délégué la mise en œuvre du contrat territorial 2018-2020 (comme cela été déjà le cas pour le contrat précédent) aux membres privés et publics du Comité de Programmation LEADER (cf composition en annexe).

Les premières subventions régionales ont été attribuées lors de la Commission Permanente du 23 novembre 2018.

Pour l'année 2018, le Syndicat Mixte a sollicité des **subventions d'ingénierie** pour 3 postes, ceux du chef de projet, de la chargée de mission SCot et de la chargée de mission Santé, mais seul les 0,75 ETP du Chef de Projet ont été financés ; cette subvention a été redemandée et acceptée pour 2019.

La stratégie de ce contrat territorial 2018-2020 sur la transition énergétique comprend **5 objectifs partagés à analyser dans ce bilan mi-parcours.**

1. Amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine des communes et des intercommunalités

Rappel de la stratégie partagée : « Bien que la facture énergétique communale et intercommunale ne représente qu'à peine 1,5% de la facture énergétique globale du territoire (2,9M€ sur 203M€), il s'agit là d'un champ d'intervention important pour engager le territoire de la Bresse bourguignonne sur la voie de la transition énergétique.

En effet à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine communal et intercommunal il s'agit :

- de montrer le rôle d'exemplarité des collectivités locales en matière de transition énergétique et d'efficacité énergétique notamment
- de soutenir l'activité économique (secteur du bâtiment notamment) via la commande publique
- de réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités (facture énergétique) dans un double contexte de contraintes budgétaires accrues et de fluctuation à hausse des énergies fossile et électrique

Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations de construction ou de réhabilitation du patrimoine bâti dans un objectif de performance énergétique. »

6 projets ont été inscrits dans le contrat territorial 2018-2020 mais un nombre très important de rénovations a été identifié lors de la mobilisation locale du second semestre 2017 et de **nombreuses opérations ont été orientées vers d'autres dispositifs régionaux** comme

- « **Effilogis** » (logements à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS...) ; les messages de l'ADEME pour les dates d'examens 2018 et 2019 ont été relayées auprès des 88 communes et des 4 communautés de communes
- et « **Habitat et aménagement** » (logements à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS...) ; des messages ont été régulièrement envoyés aux communes concernées (pôles) et aux 4 EPCI lorsque des subventions sont attribuées par le Conseil Régional.

En outre, des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) mobilisables par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ont été demandés pour 111 opérations dans le cadre des plafonds autorisés et atteints de 975 000 euros de dépenses éligibles et de 3 000 000 de kwh cumac (bilan présenté en juin 2019) . Une convention de regroupement a été signée entre le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et les collectivités concernées ; les reversements sont en cours en 2019 dans le cadre d'une enveloppe d'1 200 000 euros réservée par l'obligé EDF. Un nouveau partenariat est envisagé.

Au titre du contrat territorial 2018-2020, le Conseil Régional a accordé :

- **148 040 euros (45% de 328 980 TTC** car il n'y a pas de récupération de la TVA sur ce type de projet) **pour la construction d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) à SENS-SUR-SEILLE par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71** ; d'une superficie de 150 m², elle permettra l'installation de 3 assistantes maternelles et la création de 12 places d'accueil. Il s'agit d'un bâtiment exemplaire d'un point de vue énergétique et qualité d'usage. Le projet comprend notamment une isolation et une imperméabilité à l'air renforcée de chacune des parois du bâtiment, l'installation d'une VMC double flux à haut rendement et l'utilisation de matériaux biosourcés (ossature bois, menuiseries bois, isolant en ouate de cellulose). Avec une consommation énergétique de 62,7 KWh/m².an pour 150 m², la consommation énergétique du bâtiment sera conforme au référentiel EFFINERGIE+, soit un gain de énergétique de 42% par rapport à la RT 2012. **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par M. le Président de Bresse Revermont 71, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur l'identification des besoins sur le territoire de l'intercommunalité, sur le financement des panneaux photovoltaïques, sur la dynamique de création de MAM, sur leurs problèmes de fonctionnement et sur l'exemplarité d'une construction BEPos pour l'ensemble de la Bresse bourguignonne. La fin des travaux et le 2^{ème} test étanchéité ont eu lieu fin juillet 2019 ; l'inauguration du bâtiment est intervenue le 7 septembre 2019.



- **192 400 euros (39,62% de 485 700 HT) pour la rénovation d'un bâtiment communal (Mairie Agence Postale avec création d'un espace garderie périscolaire) à MONTPONT-EN-BRESSE** ; avec une consommation énergétique après travaux de 90 kWh/m².an pour 273 m², le bâtiment ainsi rénové présentera un gain énergétique de 68% par rapport à la consommation initiale et sera conforme au standard BBC rénovation. **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par M. le Maire, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur la nature des travaux, sur le type de produits utilisés, sur le respect des critères régionaux d'éco-conditionnalité, sur les tests d'étanchéité et sur son état d'avancement. L'agence postale a intégré ses nouveaux locaux le 2 septembre 2019, ce sera le cas pour la

Mairie à la fin du mois et la halte-garderie qui prendra la place de l'ancienne Poste devrait être opérationnelle début décembre 2019.



- **194 630 euros (29,07% de 669 570 HT) pour la rénovation et l'extension de la salle communale Andrée Berry à PIERRE-DE-BRESSE.** Pour la rénovation énergétique et fonctionnelle de la partie existante, la partie thermique comprendra notamment une isolation et une perméabilité à l'air renforcées, d'une ventilation mécanique ; avec une consommation énergétique de 64 kWh/m².an pour 608 m², la partie rénovation sera conforme au standard BBC rénovation (gains de 42%). La partie construction nouvelle ira au-delà des standards énergétiques de la RT 2012 ; avec une consommation énergétique de 66 kWh/m².an pour 286 m² (soit RT 2012 – 75%), la partie construction nouvelle sera conforme au standard EFFINERGIE+. **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par Mme le Maire, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur le mode de chauffage et sur le gaz issu de la méthanisation en sachant que des agriculteurs locaux ont lancé une réflexion. Le début travaux a eu lieu en juillet 2019.



Deux dossiers sont en cours d'instruction (avec un vote des élus régionaux prévu lors de leur Commission Permanente du 27 septembre 2019) :

- **pour la rénovation de l'école maternelle à SORNAY** ; il s'agit d'un bâtiment, visité le 9 janvier 2019 lors de la signature du contrat territorial 2018-2020, construit en 1976 et avec une toiture qui n'est plus étanche malgré des travaux réalisés en 1999. Le projet consiste à rénover l'ensemble de l'existant et à construire une salle supplémentaire soit une superficie totale de 450 m². **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. le Maire, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les coûts supplémentaires liés au désamiantage, sur le respect des critères régionaux d'éco-conditionnalité et sur la visite du bâtiment le 9 janvier 2019 lors de la signature du contrat territorial. **362 980 euros de subvention régionale sont inscrits dans le contrat territorial.** Les travaux devraient débuter en septembre 2019 et s'achever en juin 2020.

Vue sur le préau et l'extension



- **et pour la rénovation extension de la Maison Perrusson (hors gîte) à BAUDRIERES** ; il s'agit d'un projet complexe avec un coût global d'1 500 000 euros et réparti en 3 tranches : la première pour la transformation du bâtiment en gîte de groupe et orientée sur un « règlement Tourisme » du Conseil Régional, la deuxième pour la construction d'une salle multi-activités inscrite dans le contrat territorial et la troisième pour l'installation d'une chaufferie bois orientée vers le FEDER-ADEME-Région. Une nouvelle réunion de travail Région/Pays/BAUDRIERES avec le représentant de la maîtrise d'œuvre a eu lieu le 11 mars 2019 en Mairie puis une prise de connaissance de la plateforme régionale OLGA a eu lieu le 3 mai dans les locaux du Pays. **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. le Maire, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur le nombre de bâtiments raccordés à la future chaufferie bois, sur les informations obtenues lors d'une visite à SAGY qui a déjà une chaufferie bois alimentée par les plaquettes bocagères de la Bresse bourguignonne (création de cette production avec l'appui financier de la Région dans le cadre du contrat territorial 2015-2017), sur l'exemplarité du projet qui associe la préservation patrimoniale et la transition énergétique ainsi que sur l'optimisation de l'intervention financière du Conseil Régional avec un coût prévisionnel qui passe de 259 000 euros inscrits dans le contrat territorial à 366 650 suite au dépôt sur la plateforme OLGA. A l'unanimité, **il a été décidé de demander 128 000 euros à la Région avec 59 000 au titre de la fiche-projet et 69 000 euros au titre de la fiche-action sur la rénovation éco-conditionnée des bâtiments publics.** La remise des offres a été arrêtée au 20 septembre 2019 dans le cadre du marché publié fin juillet 2019.



Le dernier dossier attendu est celui de la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) à LOUHANS par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' ; **le concours de recrutement de la maîtrise d'œuvre est en cours**. Comme indiqué le 9 janvier 2019 lors de la signature du contrat, ce projet d'ALSH a évolué vers la construction d'un « Pôle Multi-Accueil Enfance et Jeunesse » avec des estimations financières actualisées de 2 731 880 euros HT pour l'ALSH (2 224 000 inscrits dans le contrat), de 560 720 euros pour le Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM) et de 519 560 euros pour la Ludothèque soit un coût total de 3 812 160 euros. Les critères régionaux d'éco-conditionnalité ont été rappelés dans les documents utilisés pour le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre. **Le fonds européen FEADeR 2014-2020 a été sollicité par délibération du 10 juillet 2019 pour l'ALSH (plafond à 339 200 euros) et le REPAM (200 290 euros) ; il conviendra au Conseil Régional de confirmer la disponibilité financière de la mesure 7.4.2 « Valoriser villes et bourgs-centres dans leur vocation de pôle de centralité » du Programme de Développement Rural (PDR) Bourgogne.**



Suite à la mobilisation depuis début juin 2019 des 4 Communautés de Communes et des 17 communes pôles (SRADDT et/ou SCoT), les nouveaux projets présentés (Cf présentations détaillées en annexes) sont :

- La construction d'une structure d'accueil et d'animation pour jeunes enfants à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71
- La construction d'une ludothèque au sein d'un pôle multi-accueil à LOUHANS-CHATEAURENAUD par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'
- La construction d'un Espace Santé Service à CUISERY par la commune
- Et la rénovation de la salle polyvalente à SIMARD par la commune.

Il reste 44 290 euros (113 290 inscrits – 69 000 utilisés pour BAUDRIERES) sur la fiche-action « *Rénovations ou constructions intercommunales éco-conditionnées* ». S'agissant du projet, pré-identifié dans cette fiche-action, de construction d'un gymnase intercommunal par Bresse Nord Intercom', ce dernier a été proposé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne comme opération structurante au titre de l'appel à projets 2019 du Conseil Départemental de Saône-et-Loire (250 000 euros par territoire SCoT) et il a été orienté vers le règlement régional « *aménagement sportif du territoire – Equipements* » (idem pour le projet de Bresse Louhannaise Intercom' de construction d'une salle multisports à BRANGES).

- Le **chef de projet** a accompagné chaque maître d'ouvrage (et encore plus lorsque le Conseil Régional a, en février 2019, donné la possibilité aux Pays d'accéder à la plateforme numérique OLGA où sont dorénavant déposés les dossiers de demande de subvention) et il fera de même pour les nouveaux projets identifiés ; il communique sur les autres financements régionaux disponibles comme par exemple « *Effilogis* » (foyer logement à LOUHANS-CHATEAURENAUD, salles polyvalentes de VARENNES-SAINT-SAUVEUR et SIMARD, salle des associations de MONTAGNY-PRES-LOUHANS...), « *Habitat et aménagement* » (foyer logement à LOUHANS-CHATEAURENAUD...), « Soutien à la coordination en santé en proximité des territoires » (construction Maison de Santé à CUISERY, rénovation de celle de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS...), etc. ; il encourage les collectivités à s'inscrire pleinement dans la transition énergétique comme par exemple l'utilisation des plaquettes bocagères produites en Bresse bourguignonne (site de stockage à BRANGES créé par la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs et cofinancé par la Région dans le cadre du précédent contrat territorial 2015-2017) en communiquant sur les aides accordées à l'installation d'une chaufferie bois (attribuées pour CONDAL, projets à BAUDRIERES, LE-MIROIR...) ; il a été pleinement mobilisé en 2018 et 2019 sur les CEE TEPCV avec un bilan final de 111 opérations déposées sur le registre EMMY et un nouveau partenariat est envisagé avec l'obligé EDF.
- La **chargée de mission « SCoT »**, en tant que responsable du service Application du Droit des Sols au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, est également concernée par ces travaux ; des réunions en phase pré-projet sont généralement organisées avec des déplacements dans les communes concernées.
- La **chargée de mission « Santé »** a été informée du projet de Maison de Santé à CUISERY et elle est potentiellement mobilisable sur d'autres opérations de rénovation ou de construction d'établissements sanitaires ou médico-sociaux.

2. La mise en œuvre de politiques d'aménagement durable intégrant des objectifs de transition énergétique

Rappel de la stratégie partagée : « Les politiques d'aménagement durable visent de plus en plus à introduire et contenir des objectifs énergétiques et ceci notamment depuis les lois Grenelle jusqu'à la loi ALUR.

Cependant, si les intentions sont généralement bien présentes lors des phases amont de diagnostic, de définition des enjeux et des intentions d'aménagement, il est plus difficile de retrouver leur transcription et leur matérialisation définitive aussi bien dans les volets réglementaires des documents de planification d'urbanisme (SCoT et PLUi) que dans les réalisations d'aménagement et d'urbanisme opérationnel

Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations d'aménagement durable des espaces publics avec des projets d'aménagement exemplaires intégrant des objectifs de transition énergétique. »

L'élaboration de nombreux documents de planification d'urbanisme sur le territoire est suivie par la chargée de mission SCoT ; les avis rendus pour les PLU de LOUHANS-CHATEAURENAUD (24 septembre 2018), SAINT-VINCENT-EN-BRESSE (24 septembre 2018), PIERRE-DE-BRESSE (16 avril 2019) et LE FAY (17 juin 2019) comprennent une partie « Transition énergétique » dont des prescriptions pour une meilleure intégration de la thématique transition énergétique dans le document, essentiellement règlement et OAP, et le rappel de la fiche-action « *L'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement et d'urbanisme* » issue de la « Mission TEPos » portée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Au titre du contrat territorial 2018-2020, le Conseil Régional a accordé 209 000 euros (30,3% de 690 000 HT) pour le réaménagement de la Place de la Libération à LOUHANS-CHATEAURENAUD ; cette place est une des porte d'entrée du centre-ville mais elle se présente comme un vaste parking en enrobé et dédié exclusivement aux stationnements de véhicules motorisés. Afin que ce site mette en valeur le patrimoine architectural du centre-ville et le patrimoine naturel de la Seille, le projet de réaménagement comporte trois volets : « architectural et paysager », « partage des usages et stationnement » ainsi que « nature en ville ». **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. l'adjoint au Maire accompagné du chargé de mission « Grands Projets », devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur l'évolution du coût des travaux, sur l'association de la population et des usagers, sur la performance de l'éclairage public installé, sur la destruction du muret utilisé pour la protection des inondations de la Seille, sur le stationnement qui reste gratuit, sur le choix des plantations et sur la place des piétons ainsi que des cyclistes dans le centre-ville. Les travaux ont débuté en septembre 2019 et doivent s'achever en décembre 2019.



Suite à la mobilisation depuis début juin 2019 des 4 Communautés de Communes et des 17 communes pôles (SRADDT et/ou SCoT), il y a eu un seul nouveau projet présenté (Cf présentation détaillée en annexes) qui est :

- L'aménagement du centre-bourg, Place du 8 mai 1945, des abords de la Salle des fêtes et des liaisons douces à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la commune.

Les autres communes, dont la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD, n'ont pas fait de nouvelles propositions.

- Lors de la mobilisation locale pour les cofinancements DETR 2019 et DSIL 2019 au titre du contrat de ruralité 2017-2020, la commune de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS a été orientée, par le **chef de projet**, vers le règlement régional « *Habitat et aménagement* » pour son projet d'aménagement de la Place du 8 mai ; il en a été de

même pour l'aménagement du centre-bourg de SAINT-USUGE qui n'est pas identifiée dans la liste régionale des communes éligibles mais qui pourrait le devenir dans le cadre de la Stratégie Locale de l'Habitat de Bresse Louhannaise Intercom'. Le chef de projet participe également au comité de suivi « CUISEAUX Pays des peintres » créé avec l'opération de requalification de la friche-industrielle appelée à devenir un éco-quartier ; le règlement régional « Quartier durable » est difficilement mobilisable à court terme sur cette commune qui vient de signer sa convention « bourg-centre » avec le Conseil Régional.

- **La chargée de mission « SCoT »** est de plus en plus mobilisée pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes Terres de Bresse et des PLU de SIMARD et de MONTRET ainsi que sur un partenariat avec la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' qui porte un groupement de commande pour la révision ou l'élaboration des documents d'urbanisme de CUISEAUX, FLACEY-EN-BRESSE, LE-MIROIR, FRONTENAUD, CHAMPAGNAT, CONDAL et VARENNES-SAINT-SAUVEUR. Les bureaux d'études chargés de ces 10 documents d'urbanisme ont été destinataires, dans le cadre d'un Porter à connaissance SCoT, de la fiche-action « *L'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement et d'urbanisme* » issue de la « Mission TEPos ». Les 3 points suivants, « *Prévoir des règles permettant d'améliorer l'isolation des bâtiments existants* », « *Intégrer les principes du bioclimatisme dans la conception des bâtiments et des projets urbains* », « *Etudier l'exploitation des énergies renouvelables locales ainsi que la possibilité de réaliser un réseau de chaleur. Justifier le recours aux énergies fossiles le cas échéant* », ont été rajoutés **dans la grille de vigilance de la compatibilité entre le SCoT et un document d'urbanisme en cours d'élaboration**. Cette grille mise à jour a été transmise aux mêmes bureaux d'étude et publiée sur le site internet du Syndicat Mixte, rubrique SCoT. Des exemples de règlement ou d'intégration dans des OAP sont en cours de constitution pour une meilleure appropriation par les bureaux d'étude intervenant sur notre territoire.
- **La chargée de mission « Santé »** est potentiellement mobilisable sur cette thématique suite à sa participation le 26 Mars 2019 à BUXY à la réunion du Club PLUi, en association avec le Club Eco-quartiers, sur « *L'urbanisme favorable à la santé* » organisé dans le cadre du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE3). Cette rencontre régionale a eu lieu en présence de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHSP) qui rappelle que « *l'état de santé d'une population ne dépend pas seulement de la qualité du système de soins qui lui est proposé, mais d'abord et avant tout de ses conditions de vie ainsi que de déterminants sociaux, environnementaux et économiques (...)* Il faut donc intégrer tout particulièrement la santé et la qualité de vie des habitants et des usagers dans la mise en œuvre de projets urbains et d'aménagement du territoire ». Des premières pistes ont été évoquées pour sensibiliser les élus lors des élaborations de PLU sur :
 - Des éclairages publics plus respectueux de la santé (problème de la lumière bleue des LED) à intégrer dans les OAP
 - L'aménagement des bassins de rétention et la réalisation de noues paysagères pour éviter le développement du moustique tigre (à intégrer dans les OAP et à négocier dans les projets en cours) en lien avec la fiche-action du Contrat Local de Santé
 - L'intérêt sur la santé des modes de déplacements doux (à prendre en compte lors du zonage et à intégrer dans les OAP).

3. L'intervention sur les mobilités : développer les mobilités économes et non polluantes

Rappel de la stratégie partagée : « Bien que la facture énergétique communale et intercommunale ne représente qu'à peine 1,5% de la facture énergétique globale du territoire (2,9M€ sur 203M€), il s'agit là d'un champ d'intervention important pour engager le territoire de la Bresse bourguignonne sur la voie de la transition énergétique.

En effet, les collectivités locales ont un rôle d'exemplarité à jouer notamment en matière de mobilité qui constitue un très important poste de consommation énergétique du territoire.

Sera ainsi soutenu, l'acquisition de véhicules électriques par les communes et leurs groupements. »

Au titre de la fiche-action « Mobilité électrique » du contrat territorial 2018-2020, le Conseil Régional a accordé des subventions pour l'acquisition d'un véhicule électrique par collectivité qui souhaite donner l'exemple comme cela est prévu dans les plans d'actions issus de la mission Territoire à Energie Positive (« Mission TEPos ») portée de fin 2016 à début 2018 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (pour chaque véhicule, sur la base de 15 000 km/an, les gains estimés sont 1 020 litres de gasoil soit 9 400 kWh économisés et 2,65 tonnes de CO2 évités) :

- **8 144 euros (40% de 20 360,38) pour LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR** en remplacement d'un véhicule utilitaire diesel. **Le 3 décembre 2018, lors de sa présentation, par M. le Maire de LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les nombreuses actions engagées par la commune en faveur de la transition énergétique, sur les dysfonctionnements nationaux du programme européen LEADER et sur l'installation d'une borne de recharge. En mai 2019, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a demandé à ce que le co-financement LEADER sollicité soit transféré sur des crédits régionaux mais, par un courrier du 11 juin 2019, **la commune a abandonné sa demande car son véhicule électrique a été financé par un mécénat d'entreprises locales.**
- **7 056 euros (40% de 17 640) pour la communauté de Communes Terres de Bresse** qui a souhaité se doter d'un véhicule électrique. **Le 3 décembre 2018, lors de sa présentation, par M. le 1^{er} Vice-Président de Terres de Bresse, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les trajets des agents provoqués par la distance de plusieurs kilomètres sur plusieurs sites des différents bâtiments appartenant à la Communauté de Communes et par le suivi des travaux de voirie dans les 25 communes membres. La livraison du véhicule est prévue mi-septembre 2019.
- **7 084 euros (40% de 17 712,23) pour la communauté de Communes Bresse Revermont 71** en remplacement de son véhicule à essence. **Le 3 décembre 2018, lors de sa présentation, par M. le Président de Bresse Revermont 71, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur le nombre d'agents appelés à l'utiliser et sur l'installation d'une borne de recharge dans les locaux techniques. L'achat du véhicule est en attente du vote des élus régionaux le 18 octobre 2019 pour la confirmation du transfert de la demande LEADER sur des crédits de l'aménagement du Territoire.
- **8 950 euros (40% de 22 376) pour LA-CHAPELLE-THECLE** qui mettra son véhicule à la disposition de ses agents mais aussi des deux associations locales qui gèrent la cantine scolaire et la bibliothèque. **Le 11 mars 2019, lors de sa présentation, par M. le Maire de LA-CHAPELLE-THECLE accompagné de la première Adjointe, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les avantages environnementaux et les inconvénients financiers de l'utilisation d'une électricité issue des énergies renouvelables, sur les fournisseurs d'une électricité verte, sur l'installation de panneaux photovoltaïques et de récupérateurs d'eau par la commune, sur la présence d'une unité de méthanisation récemment mise en service par des agriculteurs de la commune et sur le projet d'installation de 2 bornes de recharge dont une accessible au public. La réception du véhicule a eu lieu le 23 août 2019.



- Et 8 848 euros (40% de 22 120) pour MONTPONT-EN-BRESSE qui mettra son véhicule à la disposition de ses agents pour leurs déplacements professionnels. **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. le Maire de MONTPONT-EN-BRESSE, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur l'absence d'une borne de recharge, sur le choix d'un fournisseur d'électricité issue des énergies renouvelables lors de la négociation du prochain contrat communal, sur l'augmentation de 6% du tarif d'EDF à comparer avec le surcoût de 10% d'ENERCOOP et sur l'utilisation du gain énergétique obtenu par la commune grâce aux travaux de rénovation dans le bâtiment accueillant la Mairie, l'agence postale et une future garderie. La réception du véhicule a eu lieu le 2 août 2019.



Un dossier est en cours d'instruction pour LOUHANS-CHATEAURENAUD (avec un vote des élus régionaux prévu lors de leur Commission Permanente du 27 septembre 2019) ; il s'agit d'un véhicule électrique utilitaire de type GOUPIL qui permettra, grâce à son plateau, de transporter du matériel pour l'entretien des espaces publics et le ramassage des poubelles. **Le 3 juin 2019, lors de sa présentation, par M. l'adjoint au Maire accompagné du chargé de mission « Grands Projets », devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur le contrat actuel de la Ville qui demande 20% d'énergie verte, sur une nouvelle consultation qui sera lancée en 2020, sur l'acquisition de vélos électriques pour les déplacements des agents de la Ville et sur les nombreux aménagements qui ont été réalisés pour prioriser le vélo dans la ville comme par exemple le traçage au sol suite aux travaux à Bram.

Avec ces 6 opérations soutenues, l'enveloppe financière de 50 000 euros inscrite dans cette fiche-action est épuisée. Pour les autres communes pré-identifiées dans la fiche-action : MOUTHIER-EN-BRESSE a abandonné son projet pour des raisons techniques (impossible de tracter la remorque existante) mais CUISERY est toujours intéressée avec un report à 2020. En outre, de nouveaux échanges sont en cours avec Bresse Louhannaise Intercom' (véhicule utilitaire type GOUPIL) et l'association du Centre Culturel et Social de CUISEUX ; **aussi, une enveloppe complémentaire pour la fiche-action « Mobilité électrique » est justifiée et, pour ce faire, il y a la possibilité de transférer les 44 290 euros encore disponibles sur la fiche action dédiée aux bâtiments.**

- **Le chef de projet** est également membre du comité technique mis en place, par la Mission Mobilité en partenariat avec le CPIE Bresse du Jura, Bresse Transition et l'agence de développement économique Bresse Initiative, pour la mise en œuvre et le suivi des actions de covoiturage et d'auto-stop organisé retenues dans l'appel à projets 2018 « Mobilité rurale » financé par le Conseil Régional. De plus, Mission Mobilité, dans le cadre de ses 10 ans d'existence a fait appel au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour une conférence-débat du CEREMA à LOUHANS le 29 mai 2019 « *Comment répondre actuellement aux besoins de*

mobilité en milieu rural ? Accès à l'emploi, aux services... Que pourrait changer la LOM pour les territoires ruraux ? » en présence du 1^{er} vice-président du Conseil Régional qui a proposé que la Bresse bourguignonne soit dans la 1^{ère} vague des futurs Contrats Opérationnels de Mobilité.

- **La chargée de mission SCoT** est mobilisée au titre de l'objectif 4 « *Promouvoir une mobilité alternative à la voiture individuelle et organiser un développement cohérent avec une gestion durable des déplacements* » de l'orientation 2 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : création de parkings de covoiturage dans les pôles, valorisation des gares à LOUHANS-CHATEAURENAUD et MERVANS et création de liaisons douces.
- **La chargée de mission « Santé »** est potentiellement mobilisable sur cette thématique suite à la réunion départementale du 14 mai 2019 à MACON sur les « mobilités actives » organisé dans le cadre du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) avec des informations sur la mise en œuvre de l'action 36 « *Sensibiliser les collectivités aux enjeux de la mobilité active en portant à leur connaissance les implications du Plan d'Action pour les mobilités actives et les accompagner pour la mise en œuvre d'actions et de projets locaux* ». Lors de la présentation du 14 mai 2019, il a été annoncé que « *parmi la population cycliste (30 mn/jour), les risques de développer un cancer sont réduits de 45%. Le risque de développer des maladies cardio-vasculaires baisse également de 30 à 50%. On observe aussi une baisse du risque de dépression de 60% selon une étude Suisse. L'économie serait de 1 000 €/an/habitant en termes de santé. La santé est la motivation n°1 pour faire du vélo (80%), suivie du plaisir (66%) et du faible coût (43%)* ».

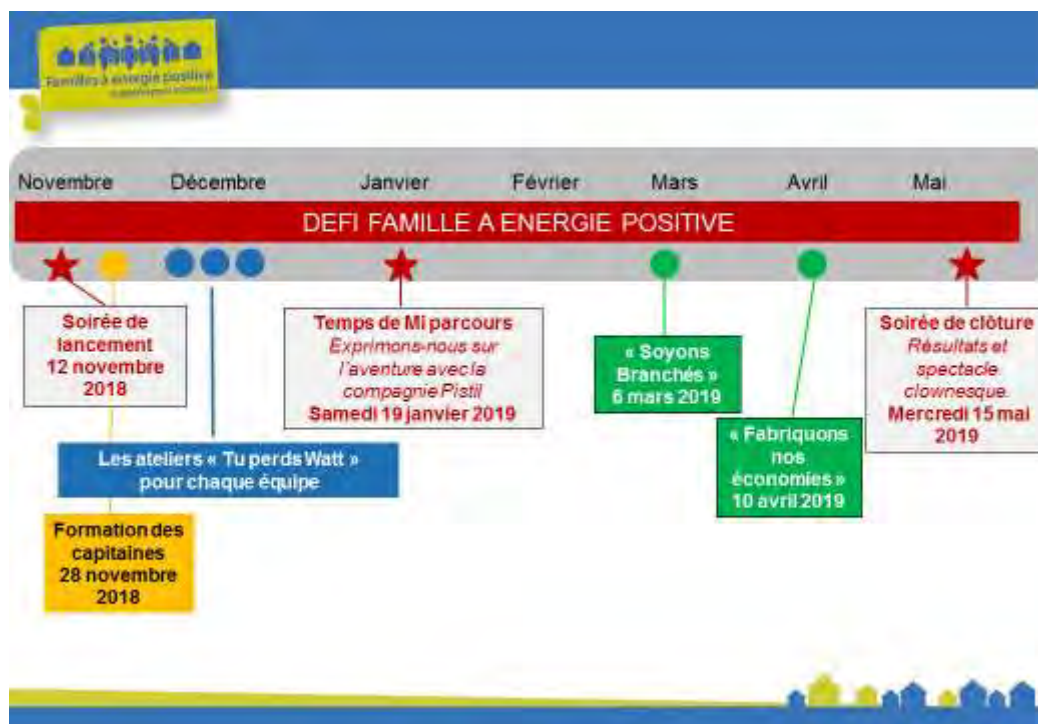
4. Le développement de l'information et de l'accompagnement des acteurs du territoire

Rappel de la stratégie partagée : « *La transition énergétique étant l'affaire de tous, il s'agit ici de mobiliser la population du territoire et de la rendre acteur de la stratégie territoriale de transition énergétique. En effet, cette stratégie n'a de sens et ne connaîtra le succès, que si, elle est construite et acceptée par une majorité d'acteurs du territoire : élus, habitants, acteurs économiques, associatifs...* »

Le secteur résidentiel étant le premier secteur consommateur en énergie du territoire, il est important de sensibiliser, former et accompagner les ménages sur les sources d'économies d'énergie dans leurs logements.

Sera ainsi soutenu, la mise en place et la diffusion de projets d'animation et d'accompagnement de type « Concours de familles à énergie positive ».

Au titre du contrat territorial 2018-2020, mais hors enveloppe attribuée, le Conseil Régional a accordé 10 000 euros (40% de 25 000 HT) pour l'opération « Défi Familles à Energie Positive » à l'échelle de Bresse Louhannaise Intercom'. En reprenant globalement la méthode employée par cette démarche nationale, sous la forme d'un jeu visant la réduction réelle de la consommation énergétique, ce projet local présente 4 étapes importantes : la mobilisation pour créer 3 équipes d'une dizaine de personnes, l'organisation de 3 événements (lancement, mi-parcours et clôture), la formation des capitaines pour chaque équipe et l'animation d'ateliers « Tuperdswatt ». **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par Mme la Directrice du Centre Social de CUISEAUX, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur les partenaires et les financements à mobiliser, sur le rôle central du CPIE Bresse du Jura, sur l'intérêt général de ce projet qui est le seul à présenter des dépenses de fonctionnement alors que la Région ne finance que de l'investissement avec son enveloppe d'1 750 000 euros et sur le caractère social de cette opération en direction de publics en grande précarité énergétique qui sont difficilement mobilisables.



Suite à l'évènement de clôture du 15 mai 2019, un **pré-bilan final a été présenté le 13 juin 2019** aux membres du Comité de Pilotage: sur les 40 personnes initialement inscrites, 22 ont fait le relevé final qui, en moyenne, a donné une économie d'énergie de 13% alors que l'objectif initial était de 8%. **Le 11 juillet 2019, il a été décidé que ce bilan final serait présenté, plus en détail, le 7 novembre 2019 aux différents acteurs concernés dont les présidents des Communautés de Communes** et, probablement, lors d'une prochaine réunion du « Comité Technique Transition énergétique ».

Un **Comité Technique de la Transition énergétique** a été créé par les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne le **9 avril 2018** afin de suivre la mise en œuvre, dans les communautés de communes, des plans d'actions issus de la « Mission TEPos » financée par le Conseil Régional au titre du contrat territorial 2015-2017. Suite à la désignation, par les intercommunalités, des agents à mobiliser, son installation a eu lieu le **25 juillet 2018**. La

deuxième réunion du **23 novembre 2018** a également permis à la représentante d'**ACTIVE** de présenter l'appel à candidatures « *Générateur BFC* » (les échanges se sont poursuivis ultérieurement avec le Directeur de l'Agence de développement économique Bresse Initiative également présent) ; le Directeur de la **Mission Mobilité** de LOUHANS est intervenu lors de la troisième réunion du **7 février 2019** pour la présentation des actions de covoiturage et d'auto-stop retenues dans l'appel à projets CRBFC ADEME « Mobilité rurale » et financées par le Conseil Régional ; enfin, la responsable « *Accompagnement des Territoires* » du **CPIE Bresse du Jura** est intervenue lors de la quatrième réunion du **7 juin 2019** pour la présentation de la candidature « Vers un Projet Alimentaire Territorial en Bresse bourguignonne » déposée au titre de l'appel à projets ADEME DRAAF BFC « Plan Régional de l'Alimentation » (PRalim) ; de nouvelles interventions sont envisagées comme celle du CAUE 71 pour l'extension des **EIE** suite à sa présence depuis l'été 2018 sur Bresse Louhannaise Intercom', de l'ATD et/ou du SYDESL pour la mobilisation de leurs (nouveaux) **CEP** sur le territoire, de COOPAWATT missionnée sur l'accélération des **énergies renouvelables citoyennes** en Bourgogne-Franche-Comté (ou alors lors d'un Comité de Programmation LEADER avec ses membres privés), etc. **D'autres sujets sont approfondis en « Comité Technique de la Transition Énergétique »** comme par exemple les réunions régionales (Rencontres TE, changement climatique, dispositifs financiers, appels à projets, etc), les réunions départementales (Réseau TE de la DDT 71, Habiter Mieux...) et les démarches locales (PCAET en commande groupée portée par Terres de Bresse avec Bresse Louhannaise Intercom' puis avec les deux autres EPCI non obligés, etc.).

Les élus et agents des 88 communes, ainsi que ceux des 4 EPCI, sont régulièrement sensibilisés aux enjeux de la transition énergétique comme par exemple le financement des chaufferies bois (en rappelant l'existence d'une production de plaquettes bocagères en Bresse bourguignonne), les échéances du dispositif régional « Effilogis », le travail des CPIE de Bourgogne-Franche-Comté « *ABCDaire de la transition énergétique* », la réduction de la consommation des énergies nocturnes, l'électricité à haute valeur environnementale avec l'exemple de TRAMAYES qui a attribué son marché à ENERCOOP, le solaire avec le groupe de travail créé au niveau national et les appels à projets nationaux, la méthanisation avec la rencontre régionale du 9 avril 2019 à BEAUNE, les mobilités actives avec la réunion départementale du 14 mai 2019 à MACON, etc. ; d'autres informations sont diffusées comme par exemple les projets financés par le Conseil Régional avec son dispositif ENVI.

Les membres du Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne sont régulièrement mobilisés avec 8 réunions en 2018 auxquelles il faut rajouter celles qui ont lieu dans les 4 Communautés de Communes car, par délibérations prises fin 2017, elles ont toutes décidé de faire appel à cette instance participative. Le 19 juillet 2018, lors d'un Conseil d'Administration du Conseil de développement, la candidature à l'appel à projets « Mobilité rurale » a été présentée afin d'obtenir le soutien politique et financier des Communautés de Communes représentées. Le 18 octobre 2018, lors de l'assemblée générale annuelle, le Président du Conseil de développement a fait un bilan de sa présence aux Rencontres Nationales TEPos des 26, 27 et 28 septembre 2018 à MONTMELIAN et a appelé à la mobilisation pour celles de septembre 2019 en Bourgogne-Franche-Comté (Haut Nivernais Val d'Yonne) ; les 5 réunions du débat citoyen organisées en 2019 dans le cadre du « Grand débat national » ont permis d'échanger sur la transition écologique. Ce sera également le cas lors de l'assemblée générale annuelle prévue le 10 octobre 2019.

- Le **chef de projet** organise les réunions du « Comité Technique de la Transition énergétique » et celles du Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne, participe aux différents comités de pilotage et sensibilise les élus et agents des 4 Communautés de Communes et des 88 communes sur différents sujets de la transition énergétique.
- La **chargée de mission SCoT** communique, notamment en participant aux réunions du « Comité Technique de la Transition énergétique », sur plusieurs dispositifs qu'elle suit comme par exemple l'élaboration du SRADDET avec un avis à rendre avant fin octobre 2019 (inscrit à l'ordre du jour du comité syndical du 30 septembre 2019)
- La **chargée de mission Santé** a été sollicitée, comme la Maison des Solidarités du Conseil Départemental de Saône-et-Loire à LOUHANS, pour l'opération « *Défi Familles à Energie Positive* » appelée à être généralisée sur l'ensemble du Pays de la Bresse bourguignonne si les Communautés de Communes apportent leur concours financiers et si des relais locaux se mobilisent comme cela a été le cas avec le Centre Culturel et Social pour Bresse Louhannaise Intercom' (réunion prévue le 7 novembre 2019).

5. L'intervention sur les déchets afin de faciliter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets

Rappel de la stratégie partagée : « Les déchets verts représentent des quantités importantes de déchets entrant en déchèterie. L'augmentation régulière de ces apports pose la question de l'organisation de leur collecte et de leur valorisation organique ou énergétique.

Les enjeux sont à la fois économiques et environnementaux, sur des tonnages qui sont loin d'être négligeables. Il paraît donc important d'impulser une dynamique territoriale visant à développer la collecte et la valorisation des déchets verts en s'appuyant sur l'action menée par les 2 syndicats de collecte et de gestion des déchets présents sur le territoire de la Bresse Bourguignonne

Sera ainsi soutenu, la mise en œuvre d'opérations de valorisation des déchets verts. »

Au titre du contrat territorial 2018-2020, le Conseil Régional a accordé :

- **8 620 euros (40% de 21 550 HT) pour le développement du compostage dans les restaurations collectives par le SICED Bresse Nord** ; l'intervention de la Région s'est limitée aux dépenses d'investissement (composteurs, dallage, panneaux, matériel d'animation et fourche) en sachant que le Syndicat a mobilisé du temps d'agents pour l'animation et la coordination de ce projet qui concerne 8 établissements (1 collège, 4 écoles primaires et 3 EHPAD). Le gisement d'évitement des déchets de cuisine est estimé à 75,6 tonnes /an soit un total d'économie de 18 210 € / an (collecte, transport, traitement). **Le 9 juillet 2018, lors de sa présentation, par le chargé de prévention des déchets du SICED, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur la durée de vie des composteurs, sur les 54 000 euros estimés d'économies à réaliser sur 3 ans, sur le nombre réduit des écoles participantes et sur le besoin de formation du personnel concerné dans les établissements ciblés. Les composteurs n'étaient toujours pas installés à l'été 2019 car le SICED a dû « *impérativement privilégier (ses) actions sur (ses) performances de tri d'emballages recyclables* ».



- **Et 111 600 euros (30,02% de 371 753 HT) pour la valorisation des déchets verts par le SIVOM du Louhannais** ; pour faciliter le dépôt grandissant des déchets verts, le SIVOM a décidé de créer une plateforme dédiée à la

déchetterie de LOUHANS. Il a également décidé de participer activement au projet de méthanisation développé par un groupement d'agriculteurs de CONDAL ; cette collaboration innovante entre parfaitement dans les objectifs de l'économie circulaire prônés par les pouvoirs publics. De plus, la mise à disposition d'un broyeur à usage partagé pour les communes est une première en Saône-et-Loire. **Le 11 mars 2019, lors de sa présentation, par M. le Président du SIVOM du Louhannais, devant les décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne, ce projet a fait l'objet d'échanges** sur l'étude menée par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, sur la communication à renforcer auprès des habitants pour développer le broyage des déchets, sur le développement de la méthanisation avec de futures injections au réseau GRDF à CONDAL, DEVROUZE et PIERRE-DE-BRESSE, sur le contrôle des apports à la déchetterie par l'agent recruté, sur les formations qui seront proposées aux agents communaux pour l'utilisation du nouveau broyeur, sur l'existence de petits broyeurs proposés à la location à la journée pour les particuliers, sur la contractualisation possible avec les agriculteurs, sur le choix d'un composteur mobile face aux contraintes d'une plateforme de compostage et sur l'existence d'une production locale de plaquettes bocagères. Le début des travaux est prévu pour « *vraisemblablement début 2020* » (information juillet 2019 du SIVOM qui en était au stade des instructions ICPE et déclaration de travaux) ; une subvention du Conseil Départemental de Saône-et-Loire a également été obtenue au titre de son appel à projets 2019 (18 000 euros).



Suite aux difficultés rencontrées pour faire inscrire ces opérations dans le contrat territorial 2018-2020, et dans un contexte d'incertitudes créées par le projet de Loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire », ces deux syndicats n'ont pas été mobilisés pour la « réserve de performance » mais le Président du SIVOM l'a été en tant que Maire de SORNAY (pôle SCoT) et le Président du SICED l'a été en tant que chargé de mission à Bresse Revermont 71. De plus, une réunion spécifique peut être organisée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (si le Conseil Régional la juge utile pour la réserve de performance).

- Le **chef de projet** a de fréquents échanges avec les responsables (présidents + agents) du SICED Bresse Nord et du SIVOM du Louhannais lors de diffusion d'appels à projets ou de nouvelles informations sur l'économie circulaire et du réseau régional A3P (Animateurs des Plans et Programmes de Prévention des Déchets). La recyclerie de Bresse, installée en 2014 à BRANGES, est également associée aux échanges ; en passant, entre 2014 et 2019, de 8 personnes en insertion à 28 salariés dont 3 permanents, elle vient de fêter ses 5 ans d'existence avec de nouveaux projets dont la création d'antennes en Bresse du Nord et dans le secteur de

CHAGNY. Un « Défi Zéro Gaspi Zéro Déchet » (comme cela existe en Côte d'Or avec le soutien financier du Conseil Départemental) a également été identifié par le CPIE Bresse du Jura comme suite à donner au « Défi Familles à Energie Positive » (présentation prévue lors de la réunion du 7 novembre 2019).

- La **chargée de mission SCoT** est mobilisée notamment avec l'élaboration du SRADDET qui intégrera le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en enquête publique du 14 juin au 15 juillet 2019.
- La **chargée de mission Santé** est mobilisable sur cette thématique car les déchets intègrent la « partie environnement » du Pass'Santé Jeunes (PSJ) qui fait l'objet d'une fiche-action dans le Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne validé le 26 avril 2019 par les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et signé le 18 juillet 2019.

PERSPECTIVES

Avec ce bilan à mi-parcours, qui prouve l'engagement des 10 projets et des 2 actions déjà inscrits dans le contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional, il s'agit de **poursuivre et d'amplifier la stratégie territoriale sur la transition énergétique**.

Pour ce faire, **la Bresse bourguignonne peut prétendre à une réserve de performance** et propose les nouveaux projets d'investissement suivants :

- la construction d'une structure d'accueil et d'animation pour jeunes enfants à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71,
- la construction d'une ludothèque au sein d'un pôle multi-accueil à LOUHANS-CHATEAURENAUD par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',
- la construction d'un Espace Santé Service à CUISERY par la commune,
- la rénovation de la salle polyvalente à SIMARD par la commune,
- et l'aménagement du centre-bourg, Places du 8 mai 1945, des abords de la Salle des fêtes et des liaisons douces à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS par la commune.

En outre, la fiche-action sur la mobilité électrique mérite d'être ré-abondée afin de financer de nouvelles acquisitions de véhicules électriques.

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne peut également prétendre **au financement des 3 postes identifiés dans ce bilan** :

- celui du **chef de projet** qui poursuivra son action et d'autres travaux liés à la transition énergétique ainsi que sa participation aux réunions et aux formations du Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT) qui peuvent également s'adresser aux 2 autres agents SCoT et Santé ;
- celui de la **chargée de mission SCoT** qui consacrera également du temps de travail au projet de Parc Naturel Régional avec une étude cofinancée par le Conseil Régional suite à la délibération favorable prise le 17 juin 2019 par les élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (27 POUR et 7 CONTRE) et des réunions de travail qui ont eu lieu en juillet (échanges avec EPCI voisins) et septembre 2019 (rédaction du cahier des charges) ;
- et celui de la **chargée de mission Santé** qui consacrera également du temps de travail à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial grâce aux cofinancements sollicités par le CPIE Bresse du Jura au titre des appels à projets 2019 du Conseil Régional, de l'ARS-DREAL (candidature dans le cadre du développement de projets favorables à la santé environnementale) et de la DRAAF-ADEME (elle a participé à la réunion de travail du 5 septembre 2019) ; il y aura également les enjeux de la santé et de la qualité de l'air dans les futurs PCAET des 4 communautés de communes.

Enfin, le financement régional n'avait pas été accepté en 2018 mais **l'élaboration des PCAET représente un coût non négligeable pour les Communautés de Communes** ; il est estimé à

- 32 200 euros pour Terres de Bresse (EPCI obligé et porteur du groupement de commande)
- 41 300 euros pour Bresse Louhannaise Intercom' (obligé)
- 14 400 euros pour Bresse Revermont 71 (non obligé mais délibération conforme datée du 15 novembre 2018)
- et 9 600 Euros pour Bresse Nord Intercom' (non obligé mais délibération conforme datée du 26 février 2019).

ANNEXE

Décideurs publics et privés du Pays de la Bresse bourguignonne

Composition du comité de programmation LEADER

Pour les **membres publics, les 12 personnes, réparties en 6 binômes**, sont :

Mme Mathilde CHALUMEAU, conseillère départementale (avec Mme Aline GRUET, conseillère départementale, comme suppléante)

M. Anthony VADOT président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom (avec M. Jean Michel LONGIN, vice-président, comme suppléant)

M. Jean-Marc LEHRE, vice-président de la Communauté de Communes Terres de Bresse (avec Mme Jocelyne MICHELIN, déléguée, comme suppléante)

M. Jacques GUITON président de la Communauté de Communes du canton PIERRE-DE-BRESSE (avec Mme Claudette JAILLET, vice-présidente, comme suppléante)

M. Didier FICHET président de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 (avec M. Jean SIMONIN, délégué, comme suppléant)

Mme Stéphanie LEHEIS adjointe au Maire de LOUHANS-CHATEAURENAUD (avec M. Olivier MARTIN, adjoint au Maire, comme suppléant)

Pour les **membres privés, les 14 personnes, réparties en 7 binômes**, sont :

Mme Marie Odile MAINGUET présidente du CPIE Bresse du Jura (avec M. Jean Luc SAULNIER, directeur, comme suppléant)

M. Alain CORDIER président de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (avec Mme Estelle COMTE*, Directrice, comme suppléante)

M. Thierry GAY, Directeur territorial Bourgogne de GRDF (avec Mme Armelle GOYARD, conseillère collectivités territoriales, comme suppléante)

M. Joseph ENTREMONT, membre du comité de direction Office de Tourisme de Pays (avec Mme Marie-Rose COULON comme suppléante)

M. Denis JUHE, agriculteur bio (avec M. Jacques POULIN, représentant agroalimentaire, comme suppléant)

M. Samuel CHANUSSOT, vice-président de la Chambre d'Agriculture (avec M. Didier LAURENCY, président Coopérative Bourgogne du sud, comme suppléant)

M. Marc SIMIDE** président Bresse Transition (avec M. Thierry GROSJEAN, président CAPEN71, comme suppléant)

**à partir de mars 2019 suite au départ à la retraite de M. Dominique RIVIERE*

*** jusqu'en mars 2019*

ANNEXE : Descriptifs des nouveaux projets identifiés

ANNEXE

Tableaux types « suivi projets » et « suivi actions » renseignés

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 22	L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 8	Etaients présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madelaine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 30	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.
<u>Date de la convocation</u> : 20 septembre 2019	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-039 : Demande de subvention FEADeR pour la réalisation d'une plaquette de communication sur le programme européen LEADER « Entrer dans la transition énergétique »

- *Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 du 10 décembre 2018 ;*
- *Vu le Budget Primitif 2019 adopté le 4 février 2019 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2019 ;*

Le Président explique que le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne peut dorénavant communiquer sur son programme européen LEADER « *Entrer dans la transition énergétique* » car

- Plusieurs opérations ont été programmées depuis 2018 pour atteindre, à ce jour, 62% des 1 500 000 euros de FEADeR 2014-2020 (opérationnel jusqu'en 2022 pour les dernières programmations et 2023 pour les derniers versements)
- Les premiers paiements ont été versés aux bénéficiaires par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) dont l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne pour l'accueil hors les murs (triporteur)
- l'autorité de gestion du FEADER 2014-2020 (Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté) a décidé, le 27 juin 2019, de rattraper son retard dans l'instruction des dossiers en transférant, le 18 octobre 2019, certains d'entre eux sur ses crédits d'aménagement du territoire (13 pour la Bresse bourguignonne dont 7 véhicules électriques)
- et une dotation complémentaire à l'enveloppe initiale d'1 500 000 euros a été demandée au regard du vivier de projets locaux.

Plusieurs prestataires en communication ont été consultés sur la base d'une maquette de 4 pages respectant la charte graphique du FEADeR 2014-2020 et comportant des informations sur

- Le choix local de la priorité régionale sur la transition énergétique
- Le territoire d'intervention avec une carte des 88 communes du Pays
- Les principes fondamentaux d'un programme LEADER
- Des exemples de projets financés par fiche-action
- Le rôle des membres du Comité de Programmation LEADER

- Une rubrique « *En attendant LEADER : des financements de la Région Bourgogne-Franche-Comté* » (contrats territoriaux 2015-2017 et 2018-2020)
- Et quelques règles de gestion à savoir sur les aides LEADER.

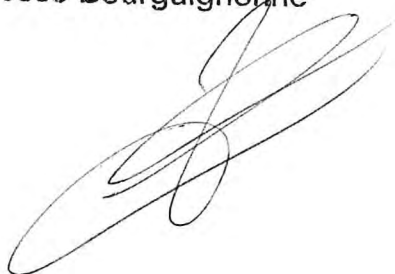
Pour la création de la plaquette de communication LEADER et sa livraison en 600 exemplaires sur papier recyclé, le devis retenu, car présentant le montant le plus faible, a un coût de 817,20 euros TTC (681 HT) finançable à 80% par le FEADeR LEADER et 20% d'autofinancement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à solliciter du FEADeR, et à signer tout document relatif à cette demande
- **AUTORISE** à ce que l'autofinancement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne appelle en contrepartie du FEADeR, qui pourra être majoré, le cas échéant.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 07/10/19
et publié, affiché ou notifié le 10/10/19

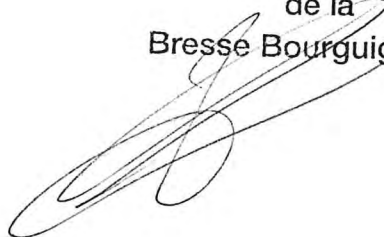
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 22	L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 8	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madelaine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 30	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.
<u>Date de la convocation</u> : 20 septembre 2019	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-040 : Avis sur le SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

- *Vu le Code général des Collectivités territoriales ;*
- *Vu la délibération des 27 et 28 juin 2019 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *Vu le courrier de la Région reçu le 22 juillet 2019 sollicitant le Syndicat mixte pour avis, en tant que personne Publique Associée ;*
- *Considérant les pièces constitutives du SRADDET - ici 2050 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2019 ;*

Le Président indique que le Conseil régional Bourgogne – Franche-Comté a arrêté le projet de Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET – ici 2050). Le SRADDET est constitué des pièces suivantes :

- Le rapport d'objectifs ;
- La carte synthétique illustrant les objectifs du schéma ;
- Le fascicule des règles ;
- Les annexes (au nombre de 11).

Les objectifs stratégiques du SRADDET sont au nombre de 3 :

- Entrer dans l'ère des transitions (Transition écologique, transition énergétique, nouvelles transitions)
- Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force (accompagner les territoires, prendre en compte les développements spécifiques, offrir un socle de services aux citoyens)
- Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur (fonction métropolitaine de Dijon, échanges avec les territoires voisins)

Le territoire de la Bresse bourguignonne étant doté d'un SCoT, c'est ce dernier qui devra se mettre en compatibilité avec les règles du fascicule lors de sa prochaine révision.

Le fascicule des règles comporte 36 règles dont 19 qui s'appliquent aux SCoT (les autres s'appliquent aux chartes de Parcs Naturels Régionaux, aux Plans Climat Air Energie Territorial, aux Plans de Déplacements Urbains ou aux acteurs déchets). Ces 19 règles sont présentées ainsi que les incidences potentielles sur le SCoT et sur le développement du territoire selon le document en annexe.

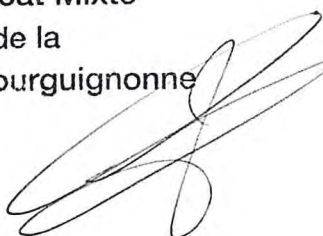
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable avec les réserves suivantes :

1. Carte de l'armature territoriale (règle n°2 et carte synthétique des objectifs) : il convient de rajouter les communes de Cuisery, Pierre-de-Bresse, Saint-Germain-du-Bois, Cuiseaux et le pôle Saint-Germain-du-Plain/Ouroux-sur-Saone comme pôle relais associés aux espaces de proximité. En effet, ces communes ou pôles communaux sont des bassins de vie, reconnues au titre de l'INSEE pour Cuisery, Pierre-de-Bresse et Saint-Germain-du-Bois (carte 1 du diagnostic). Ce sont des communes qui cumulent entre 16 à 20 services de la vie courante (carte 4 du diagnostic). En terme d'habitants et de nombre d'emplois, ce sont des communes qui se situent dans les mêmes strates que les communes voisines de Bletterans (1 440 habitants), Buxy (2 066 habitants), Sennecey-le-Grand (3 147 habitants) et Saint-Amour (2 369 habitants) avec :
 - Pierre-de-Bresse : 1 951 habitants et 1 023 emplois
 - Saint-Germain-du-Bois : 1 912 habitants et 671 emplois
 - pôle Ouroux-sur-Saone/Saint-Germain-du-Plain : 5 335 habitants et 1 135 emplois
 - Cuisery : 1 546 habitants et 1 346 emplois
 - Cuiseaux : 1 850 habitants et 1 246 emplois
2. Itinéraire du RRIR (règle n°15 et annexe 08) : il convient de rajouter la D1083 entre l'Etoile et Bourg-en-Bresse qui est un axe majeur pour relier Lons-le-Saunier à Bourg-en-Bresse et en ce sens correspond à la définition du RRIR à ouvrir la BFC au reste du territoire national.
3. Carte synthétique des objectifs : ajouter le projet de piste cyclopédestre, le long de la Seille, entre Louhans et La Truchère en tant que connexion entre la voie verte Chalon/Lons et la voie bleue à hauteur de Tournus.
4. Carte synthétique des objectifs (+ carte du diagnostic) : revoir les zonages des espaces naturels, forestiers et humides à préserver sur le territoire de la Bresse bourguignonne. En effet, suite à la mise à jour des ZNIEFF en 2017, le territoire au nord-ouest de Louhans et la partie du Revermont sur Cuiseaux/Champagnat ne bénéficient plus du titre de ZNIEFF de type 2. Il serait souhaitable, en cohérence avec le reste de la Région, de rajouter les ZNIEFF de type 1 et 2 non représentées : Etangs et forêt de Diombe, Bois de Montret et Verissey, Bois entre Montcony et Saillenard, Bocage et mares à Romenay, Etang neuf et des cantons à Romenay, Bois des Vaux et de la Reure, Côte jurassienne à Cuiseaux, Basse Vallée du Doubs et réseaux d'étangs au sud...

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 07/10/19
et publié, affiché ou notifié le 10/10/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

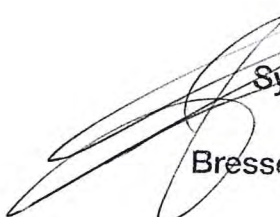


**DECISION ADOPTEE A 21 « FAVORABLE AVEC
RESERVES » et 9 « CONTRE »**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SRADDET

Bourgogne Franche-Comté

Présentation projet arrêté

Pays de la Bresse bourguignonne



Contexte

- **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires**
- Institué par la **loi NOTRe** dans le contexte de la mise en place des **nouvelles Régions**
- **Document qui s'applique aux :**
 - o **SCoT** et **PNR** (Parcs Naturels régionaux). En l'absence de SCoT il s'applique aux PLU, PLUi et Carte Communale
 - o **PDU** (Plan de Déplacements Urbains)
 - o **PCAET** (Plan Climat Air Energie territorial)
 - o **Acteurs déchets**



Rappel : SRADET Bourgogne Franche Comté

- Etat des lieux et diagnostic en 2017
 - Une ambition régionale : **l'attractivité**
 - **3 objectifs stratégiques**
 - Entrer dans l'ère des **transitions**
- Transition écologique, transition énergétique, nouvelles transitions
- Organiser la réciprocité pour faire de la **diversité des territoires une force**

Accompagner les territoires, prendre en compte les développements spécifiques, offrir un socle de services aux citoyens

- Construire des **alliances** et s'ouvrir sur **l'extérieur**

Fonction métropolitaine de Dijon, échanges avec les territoires voisins, réseaux nationaux et internationaux

- **30 objectifs opérationnels**

Pays de la Bresse bourguignonne



Rappel : SRADET Bourgogne Franche Comté

- Projet arrêté en juin 2019
- 4 documents dont le **fascicule des règles**
= document opposable + 11 annexes
- Le SCoT devra se mettre en **compatibilité**
à sa prochaine révision soit **juin 2023**



Fascicule des règles

- 36 règles dont 19 qui s'appliquent au SCoT

	Objectif X	Objectif Y et autres
	Objectif principal auquel est rattachée la règle	Autres objectifs auxquels la règle se rattache
Règle n°0	Enoncé de la règle	
Cibles	Document ou acteur auxquels devra s'appliquer la règle	
Principe de la règle	<i>Rapide explication du sens de la règle et précisions de certains termes utilisés dans la formulation de la règle.</i>	
Exemples de mise en œuvre	→ Illustration d'une application possible de la règle	
Mesures d'accompagnement	→ Traduction en dispositifs de politique publique, mise en place et animation de réseaux, études...	
Conditionnalités	→ Traduction dans la contractualisation, les dispositifs de politique publique, appels à projets...	
Auto-prescriptions	→ Auto-prescription régionale	
Suivi de l'application de la règle	→ Indicateur qualitatif et/ou quantitatif de suivi de l'application	



Règle n°2

Les documents de planification prennent en compte et déclinent sur leurs territoires l'armature régionale à trois niveaux définies par le SRADET.



GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE ET HABITAT

Les documents d'urbanisme mettent en œuvre des stratégies de réduction de la consommation de l'espace pour tendre vers un **objectif de zéro artificialisation nette** à horizon 2050, mesuré par :

Règle n°3

- une ambition réaliste d'accueil de la population et la définition du besoin en logement en cohérence ;
- une stratégie qui s'appuie sur le potentiel foncier des espaces urbanisés et privilégie la requalification de ces espaces et des zones d'activités existantes avant toute nouvelle extension ;
- une analyse du potentiel de compensation de l'imperméabilisation liée à l'artificialisation.

Les documents d'urbanisme **encadrent les zones de développement structurantes** (habitat et activités) par :

Règle n°4

- une production d'énergie renouvelable,
- une offre de transport alternative à l'automobile existante ou à organiser.

Sont considérées comme structurantes les zones de développement définies comme telles par le document d'urbanisme et a minima celles qui concernent les 3 niveaux de polarités de l'armature régionale.



Règle n°5

Les documents d'urbanisme définissent la localisation des équipements et ERP structurants (activités, services, surfaces commerciales) en privilégiant le renforcement des centralités ou à défaut, sous conditions de desserte par des offres de transport alternatives à l'autosolisme.

Règle n°6

Les documents d'urbanisme et chartes de PNR déterminent les conditions favorisant l'émergence de secteurs résidentiels ou d'activités démonstrateurs intégrant des performances énergétiques et environnementales renforcées, dans le respect de la qualité patrimoniale et architecturale du bâti.

Règle n°7

Les documents d'urbanisme prennent des dispositions favorables à l'activité commerciale des centres avant de prévoir toute extension ou création de zone dédiée aux commerces en périphérie, notamment quand les centres font l'objet d'une vacance commerciale structurelle



INTERMODALITE ET DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

Règle n°15

Les itinéraires du RRIR sont identifiés et pris en compte dans les documents de planification.



CLIMAT – AIR – ENERGIE

Règle n°16

Les documents d'urbanisme déterminent les moyens de protéger les zones d'expansion de crues naturelles ou artificielles, les secteurs de ruissellement et les pelouses à proximité des boisements.

Règle n°17

Les documents d'urbanisme s'assurent de la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans la définition de leurs stratégies de développement.

Les documents d'urbanisme explicitent leur trajectoire en fixant des objectifs quantitatifs :

- de réduction de consommation en énergie finale en matière de bâtiment et de transports sur le territoire d'ici 2030 ;
- de production d'énergies renouvelables.

Règle n°19

Ceux-ci s'inscrivent en cohérence avec les objectifs régionaux, en conformité avec la hiérarchie des usages de la biomasse définie par le schéma régional dédié (SRB) et prennent en compte les continuités écologiques, la disponibilité des ressources et l'accès et le bon dimensionnement des réseaux.



Règle n°20

Dans le respect de leurs compétences respectives, les documents d'urbanisme prescrivent, pour les secteurs de développement et les projets d'aménagement, des dispositions favorables à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables et de récupération.

Règle n°22

Dans l'objectif de favoriser une alimentation de proximité, les documents d'urbanisme prévoient des mesures favorables au maintien et à l'implantation d'une activité agricole sur leurs territoires.



BIODIVERSITE

Règle n°23

Les documents d'urbanisme déclinent localement la trame verte et bleue en respectant la nomenclature définie par les SRCE (respect des sous trames, de leur individualisation et de leur terminologie).

La traduction de cet exercice est lisible dans toutes les pièces constitutives du document : rapport de présentation, PADD, DOO, OAP, règlement.

Les documents d'urbanisme :

Règle n°24

- explicitent et prévoient les modalités de maintien, de préservation, de rétablissement ou d'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires à la conservation des réservoirs et corridors ;
- identifient les zones de dysfonctionnement des continuités écologiques : discontinuité écologique, faible perméabilité des milieux, fonctionnalité écologique dégradée... ;
- orientent prioritairement les compensations écologiques vers ces zones.

La traduction de cet exercice est lisible dans toutes les pièces constitutives du document : rapport de présentation, PADD, DOO, OAP, règlement.



Règle n°25 Les documents d'urbanisme traitent la question des pollutions lumineuses dans le cadre de la trame noire.

Règle n°26 Les documents d'urbanisme identifient les milieux humides en vue de les préserver. Ils inscrivent la préservation de ces milieux dans la séquence Eviter-Réduire-Compenser.

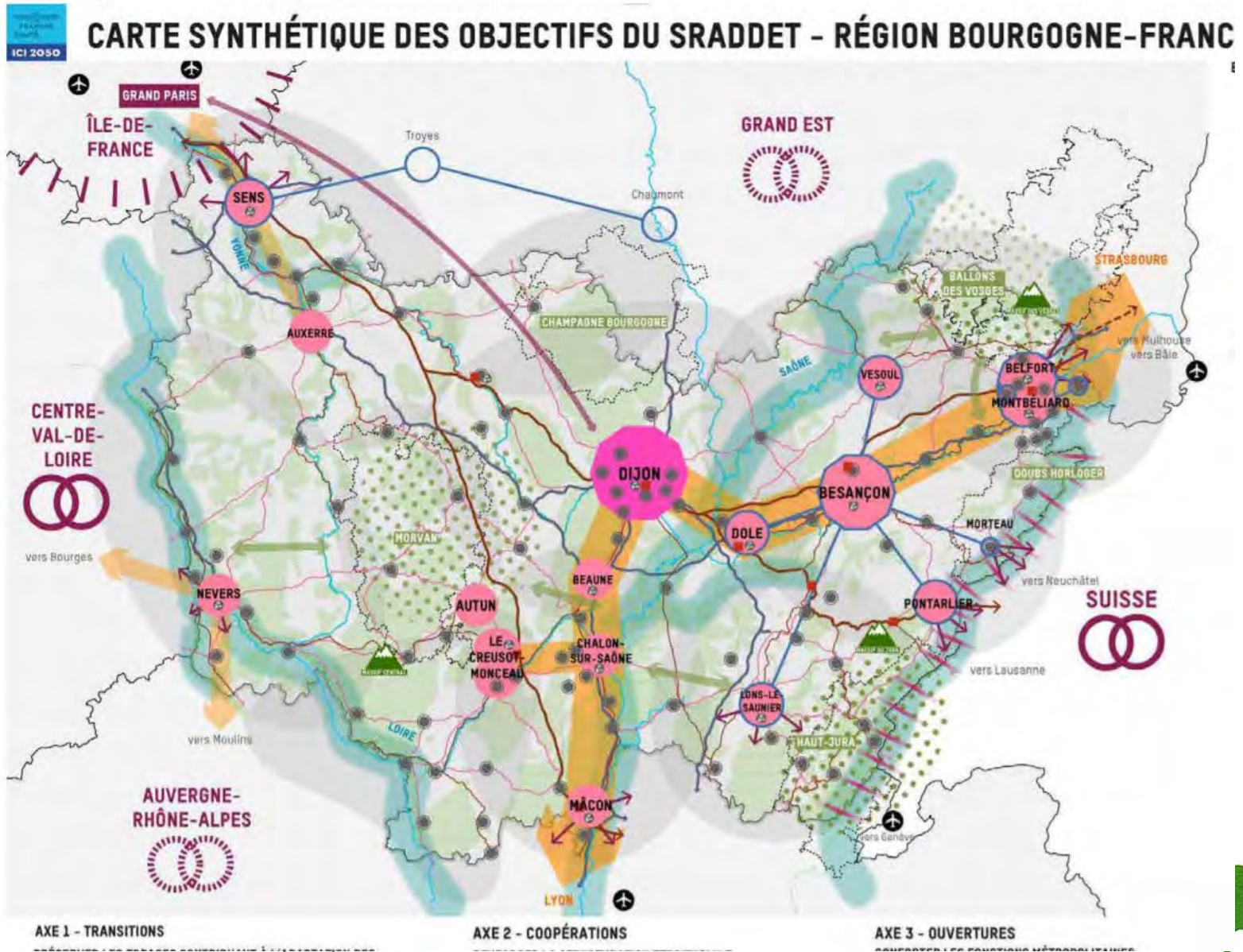
DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Règle n°27 Les documents d'urbanisme prennent en compte l'organisation de la gestion des déchets dans les projets d'aménagement.

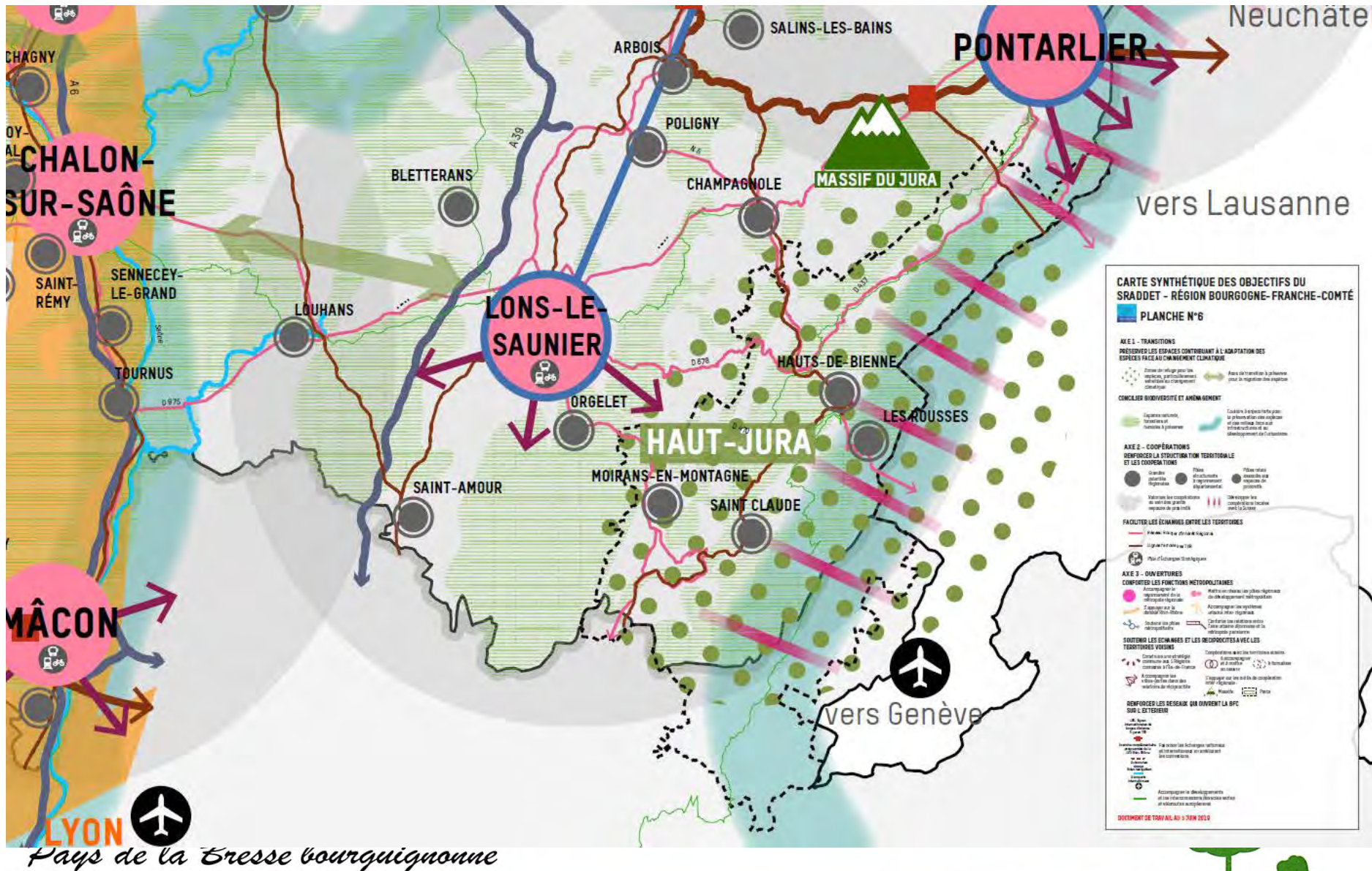
Règle n°36 Dans le cadre de la gestion de la biomasse, la hiérarchie des usages suivante est retenue : 1/ préservation du capital naturel et biodiversité ; 2/ préservation et fertilité des sols ; 3/ alimentation humaine et animale ; 4/ matériaux, industrie, chimie pour les usages autres que l'énergie... ; 5/ énergie (combustibles, carburants, électricité...)



Cartographie des objectifs



Cartographie des objectifs



Motivation de l'avis

- S'agissant d'un document supra territorial, il s'agit de s'exprimer vis-à-vis de la **portée du SRADDET sur le projet** porté par le SCoT.
- Ce document empêche-t-il notre projet politique en terme de développement ? D'aménagement ? De préservation et valorisation de nos ressources ?

Une **inquiétude** du côté **de certains SCoT** sur le volet juridique du document (pas forcément au niveau du fond et des objectifs certes ambitieux mais dont on peut comprendre les motivations).

- Est-on bien dans ce qui relève de la compétence des SCoT ?
- Est-ce que la loi autorise les SCoT à faire ce qui est demandé ?
- Est-ce que la règle proposée permet aux collectivités d'exercer librement les compétences définies par la loi ?

En dépassant le cadre de compétence de chacun des échelons **ces règles fragiliseraient les documents** SCoT et PLU qui les intégreraient

Propositions de réserves

Carte de l'armature régionale

SRADDET : 3 niveaux de pôles avec uniquement Louhans + Bletterans, Buxy, Sennecey-le-Grand, Saint-Amour

SRADDT : 5 niveaux de pôles dont :

- Louhans
- Cuisery, Saint Germain du Bois
- Cuiseaux, Mervans, Ouroux-sur-Saône, Pierre-de-Bresse, Romenay, Saint-Germain-du-Plain, Varennes-Saint-Sauveur

Piste cyclopédestre le long de la seille à rajouter ?

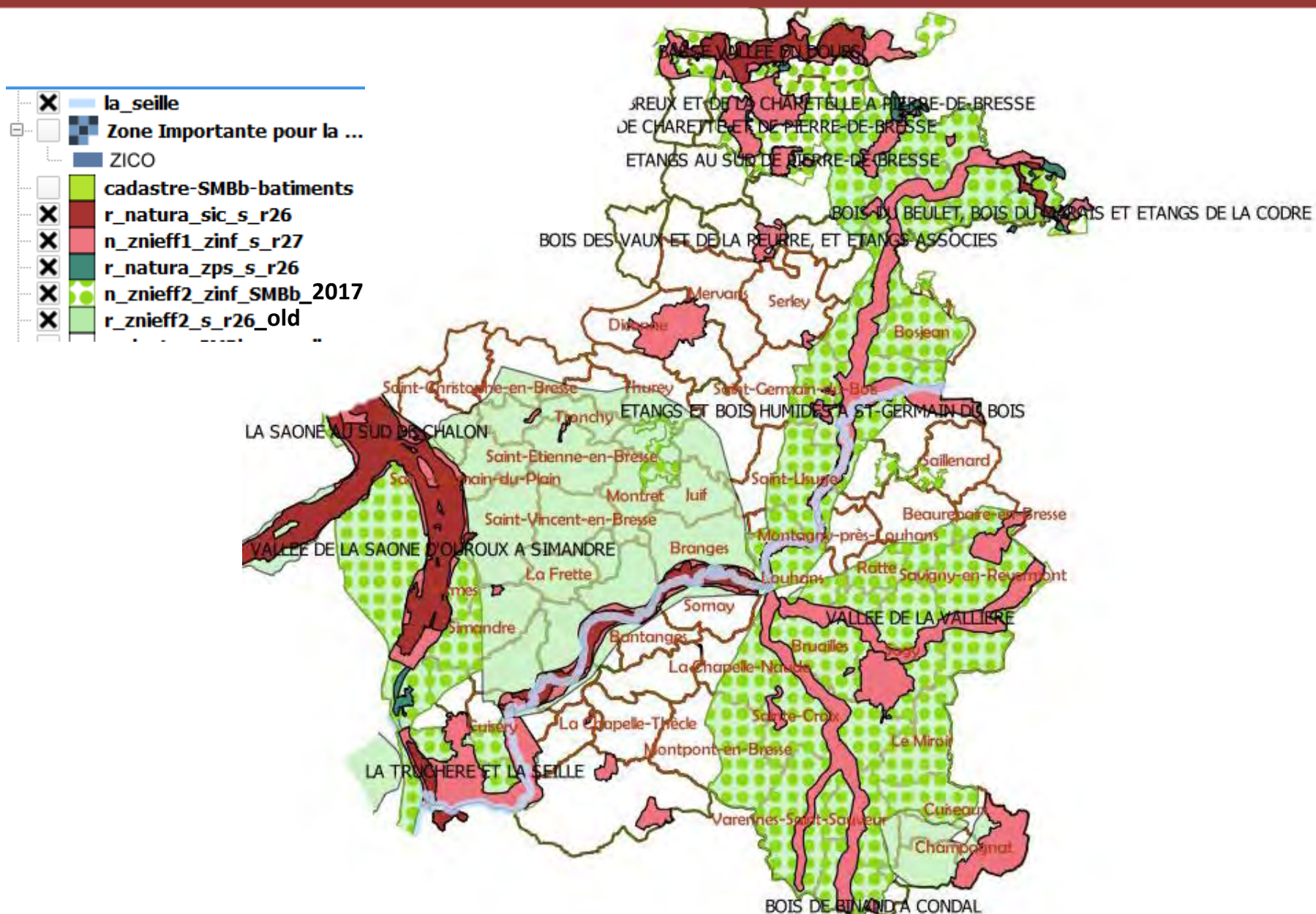
Choix des routes du RRIR

Sur le territoire de la Bresse bourguignonne, les zones **d'espaces naturels, forestiers et humides à protéger** ne sont pas cohérentes avec le nouveau zonage des ZNIEFF notamment de type 2

On peut regretter l'absence de **fusion des SRCE des 2 ex régions** pour un territoire comme le notre qui fait le lien entre les 2 au niveau corridor écologique



Périmètres Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2



Et la suite ?

Certaines règles non prises en compte dans le SCoT Bresse bourguignonne :

- Analyser le potentiel de compensation de l'imperméabilisation
- Limiter le développement de zones commerciales en périphérie des communes
- Fixer des objectifs chiffrés de réduction de consommation d'énergie et de production d'EnR
- Favoriser l'émergence de projets démonstrateurs (énergie, environnement, qualité architecturale et patrimoniale)
- Prendre en compte la pollution lumineuse

-> A intégrer dès 2023 dans le SCoT

-> Choisir de les prendre en compte ou pas dès à présent dans les PLU et PLUi en cours



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.

Date de la
convocation :
20 septembre 2019

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-041 : Lancement de la consultation pour l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération 2019-0034 du 17 juin 2019 approuvant le lancement d'une étude d'opportunité portée par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne puis, selon les conclusions, d'une étude de faisabilité et des modalités d'organisation ;*
- *Considérant l'atelier de travail du 10 septembre 2019 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2019 ;*

M. le Président indique qu'une trame de cahier des charges avait été présentée lors du Comité syndical du 17 juin dernier. Des demandes avaient été exprimées lors des débats du 17 juin. Les services de la Région avaient également fait quelques remarques suite à l'exemplaire qui leur avait été envoyé. Ainsi, un atelier de travail a eu lieu le mardi 10 septembre en présence de 10 élus du Syndicat mixte, de monsieur le président du Conseil de développement et de madame la Directrice de l'Office de Tourisme.

Le cahier des charges modifié est annexé au présent document.

Au niveau du planning, la phase A devra se dérouler en 2020 mais aucun comité de pilotage ne devra être prévu entre le 1er tour des élections municipales le 15 mars 2020 et la date de la séance d'installation du nouveau comité syndical suite aux renouvellements municipaux et intercommunaux fin mai 2020. La phase B, si elle est enclenchée, se déroulera jusqu'en 2021. La phase C si elle a lieu viendra conclure l'étude fin 2021.

Concernant le choix du candidat, il est proposé de choisir parmi les critères suivants :

- Expérience et CV des personnes qui suivront l'étude
- Pertinence des moyens de communication et de concertation proposés
- Nombre de jours terrain prévus par phase
- Prix

Une audition des 3 candidats ayant présenté les 3 meilleures offres sera prévue dans le règlement de consultation.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le cahier des clauses particulières annexé et les modalités du marché.
- **AUTORISE** le Président à lancer le marché et à signer les documents s'y référant.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-préfecture le 07/10/19

et publié, affiché ou notifié le 10/10/19

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



**DECISION ADOPTEE A 27 « POUR » et 3
« ABSTENTION »**

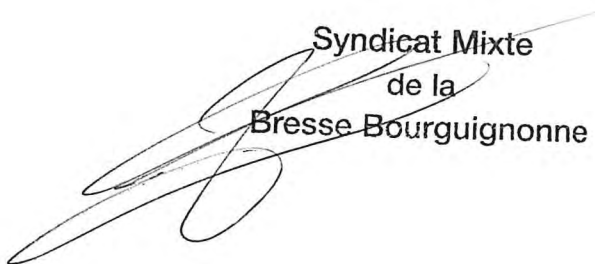
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**





**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
(C.C.P.)**

Marché à procédure adaptée

(Article L.2123-1 du Code de la Commande publique)

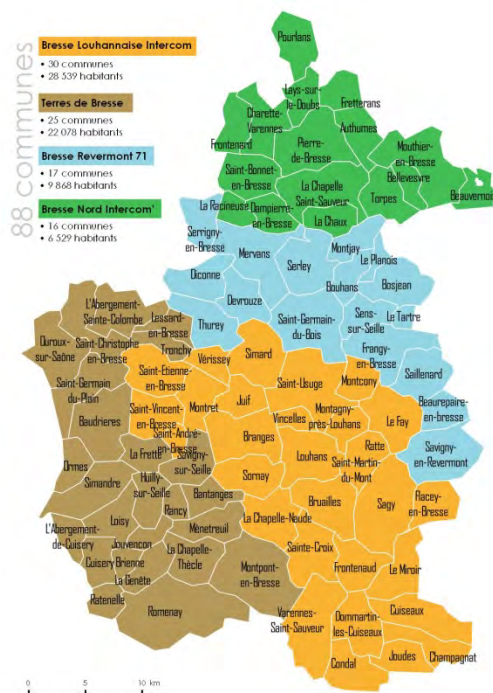
**ETUDES D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE D'UN
PARC NATUREL REGIONAL SUR LE TERRITOIRE DE
LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

TABLE DES MATIERES

1. Territoire(s) d'étude	3
2. Objectifs de l'étude	3
3. Détail des missions demandées.....	4
3.1. Phase A / Etude d'opportunité - TRANCHE FERME	4
3.2. Phase B / Etude de faisabilité - TRANCHE OPTIONNELLE.....	7
3.3. Phase C - TRANCHE OPTIONNELLE	8
3.4. Suivi de l'étude et accompagnement	9
4. DISPOSITIONS DIVERSES	10
4.1. DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE SOUS-TRAITANCE.....	10
4.2. ENGAGEMENTS DE L'ADMINISTRATION	10
4.3. TRANCHES OPTIONNELLES.....	10
4.4. MODALITES DE CONTRÔLE ET D'ADMISSION DES PRESTATIONS	10
4.5. CLAUSES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	10
4.6. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE	11
4.7. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE.....	11
4.8. PRIX ET MODALITES DE COMMANDE.....	11
4.9. MODALITES DE PAIEMENT.....	12
4.10. DELAIS DE PAIEMENT	12
4.11. INTERETS MORATOIRES.....	12
4.12. PENALITES DE RETARD	12
4.13. ARRET DE L'ETUDE – RESILIATION DU MARCHE.....	13
4.14. DEROGATION AU C.C.A.G.....	13

1. Territoire(s) d'étude

Le périmètre de la présente étude concerne un territoire centré sur la Bresse bourguignonne.



Situé en Région Bourgogne-Franche-Comté, à l'Est du département de Saône-et-Loire, le Pays de la Bresse Bourguignonne, porté par le Syndicat mixte du même nom, rassemble 67 000 habitants autour de la ville de Louhans-Chateaufort. Il regroupe 4 communautés de communes et 88 communes. Il fait partie du périmètre de 4 AOP (Appellation d'Origine Contrôlée) : volaille de Bresse, crème et beurre de Bresse, Comté-Morbier et dinde de Bresse.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a approuvé son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en juin 2017.

La Bresse bourguignonne est une plaine limitée géographiquement, qui s'étend de la vallée de la Saône à la vallée du Doubs, du rebord du Jura à la limite sud-est du département de Saône-et-Loire. Elle est bordée par des entités

géographiques fortes :

- A l'ouest, par une ligne de relief adossée à la bordure orientale du Massif central, la Côte chalonnaise et les Monts du Mâconnais.
- A l'est, par les avant-monts et par la bordure occidentale du Jura.
- Au sud, prolongée naturellement vers la Bresse de l'Ain.
- Au nord, par le Doubs.

C'est un pays d'eau, constellé d'un millier d'étangs et d'un vaste réseau de mares, bordé par la Saône à l'ouest, traversé par le Doubs et son affluent La Guyotte ainsi que la Seille et ses affluents à l'est et au sud. Certains espaces bénéficient d'une protection : la Réserve naturelle nationale de La Truchère, gérée par le Conservatoire régional des Espaces naturels (CREN) de Bourgogne-Franche-Comté, deux arrêtés de biotope (Basse vallée du Doubs et Basse Seille), neuf espaces naturels sensibles du Département et un réseau de sites Natura 2000. Le paysage bocager, expression conjointe de la biodiversité, de la culture et de l'agriculture, constitue un ensemble exceptionnel méritant une attention particulière.

Le patrimoine bâti (fermes traditionnelles à colombages, églises romanes et gothiques, moulins), la qualité des productions agricoles, le maintien d'une certaine qualité de la vie en font un terroir dont l'identité culturelle, historique, naturelle et architecturale est à la fois vivante et forte.

Initiée par Madame la Députée Cécile UNTERMAIER en 2018, portée par les présidents des communautés de communes, l'idée de la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur ce territoire fait son chemin et se concrétise aujourd'hui par la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional sur un territoire centré autour de la Bresse bourguignonne.

2. Objectifs de l'étude

Avant l'engagement officiel de la procédure de création d'un Parc Naturel Régional, cette **mission d'études et d'animation** porte essentiellement sur les points suivants :

- Définition d'un périmètre pertinent et mesure de la motivation locale et régionale
- Diagnostic approfondi des patrimoines naturels, culturels et paysagers, évaluation de leur valeur au regard des critères de classement en Parc naturel régional issu de la circulaire du 4 mai 2012
- Apport et plus-value de l'outil Parc Naturel Régional pour le territoire

Ces différents points seront répartis sur 3 phases :

- PHASE A : étude d'opportunité : PERIMETRE ET CONCERTATION LOCALE
- PHASE B : étude de faisabilité : DIAGNOSTIC APPROFONDI DU TERRITOIRE
- PHASE C : PISTES D'ACTIONS, ORGANISATION A METTRE EN PLACE ET RAPPORT FINAL

La présente consultation porte sur une tranche ferme composée de la phase A. Les phases B et C sont des tranches optionnelles. Les candidats devront établir une offre sur les 3 phases.

3. Détail des missions demandées

3.1. Phase A / Etude d'opportunité - TRANCHE FERME

3.1.1. Définition d'un périmètre d'étude :

Il s'agit de définir un périmètre d'étude **cohérent et pertinent** qui partira du périmètre d'intervention de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne (Pays de la Bresse bourguignonne + commune de La Truchère+ communauté de communes Saône Doubs Bresse en partie) pour aller jusqu'au périmètre géographique de la Bresse.



Aire d'intervention de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne

Source : Ecomusée

Si les limites Ouest et Nord de la Bresse sont clairement identifiées, les limites sud dans l'Ain et est vers le Jura sont plus floues.



La Bresse (d'après G. Lavoille - 1944)

La cohérence et la pertinence du périmètre d'étude seront justifiées au vu des critères de classement d'un Parc naturel régional et notamment :

- Les grandes caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères du territoire et leurs enjeux ainsi que la valeur des patrimoines qui, selon les termes des textes réglementaires sur les PNR, doit être **reconnue sur le plan national**.
- Les volontés locales et régionales reconnues lors de la **concertation locale** (voir point suivant) et sur l'affirmation d'une **identité forte**.

L'identification des grandes caractéristiques de ce territoire et de ses enjeux se feront sur la base **des éléments des études existantes** listées en annexe 1. Les éléments détaillés sont disponibles dans la grille de questionnaire relatifs à la qualité/ fragilité patrimoniale du territoire en annexe 2.

La note méthodologique indiquera le nombre de jours terrain envisagés pour mener à bien cette mission.

3.1.2. Mesure de la motivation et de l'implication :

Cette phase est une phase de **concertation locale** et **d'analyse des politiques** conduites localement en matière d'aménagement et de développement ainsi que de préservation et de valorisation de l'environnement et des ressources.

La mission porte ainsi sur :

- o La définition des modalités complètes et détaillées de la concertation locale, dans le but d'identifier les positions et les attentes de chacun ainsi que les freins à la dynamique,
- o l'animation de cette concertation, à travers la mise en place des actions de concertation et d'échanges.

Le prestataire devra présenter une note méthodologique au regard de ces objectifs, accompagnée d'un calendrier prévisionnel de réalisation prenant en compte :

- Les acteurs du territoire du Syndicat mixte de la bresse bourguignonne et des territoires voisins : élus, acteurs économiques, monde agricole, conseils de développement, techniciens locaux, habitants...
- Les acteurs supra-territoriaux : élus régionaux et départementaux, services de l'Etat, de la Région ou des Régions, des Départements 71, 01 et 39.

Les territoires voisins peuvent être abordés via les communautés de communes ou d'agglomération qui ont déjà été mobilisées dans le cadre de ce projet :

- CC Saône Doubs Bresse - 71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS
- CC Bresse Haute Seille - 39140 BLETTERANS
- CC Portes du Jura - 39190 BEAUFORT
- Le Grand Chalon - 71100 CHALON-SUR-SAONE
- CC de la Plaine jurassienne - 39 120 CHAUSSIN
- CC Mâconnais Tournugeois - 71700 TOURNUS
- Espace Communautaire Lons Agglomération - 39000 LONS-LE-SAUNIER
- CA du Bassin de Bourg - 01008 BOURG-EN-BRESSE
- CC Bresse et Saône - 01380 Bâgé-le-Châtel

Le planning devra toutefois tenir compte de la période électorale, entre le 1er tour des élections municipales le 15 mars 2020 et la date de la séance d'installation du nouveau Comité syndical suite aux renouvellements municipaux et intercommunaux fin mai 2020.

La note méthodologique devra détailler les modalités de concertation envisagées (interviews, questionnaires papier, ateliers participatifs, sondages, recueils de paroles à disposition, forum...) et le nombre de jours terrain envisagés pour mener à bien cette mission.

Le prestataire prendra à sa charge la réalisation des supports et leur diffusion, le développement d'outils web le cas échéant, l'animation et les comptes-rendus des réunions, ateliers, forum...

3.1.3. Synthèse : pertinence et plus-value de l'outil PNR et positionnement par rapport aux critères de classement

A partir des éléments recueillis durant cette première phase, de la définition d'un périmètre de travail et des conclusions de la concertation, plusieurs scénarios de structuration du territoire pourront être proposés.

Il s'agit à ce stade d'aider les élus à comprendre la plus-value apportée au territoire par l'outil PNR, par comparaison avec des territoires équivalents, avec ou sans Parc, et en réponse aux questions suivantes :

- Comment vit le territoire sans PNR dans 10 ans ?
- Quel effet a l'outil PNR sur le tourisme ? Sur la production locale, notamment agricole ?
- Quelle notoriété peut-on attendre ?
- Quels outils pourraient également répondre aux enjeux ?
- Quelle complémentarité avec les autres dispositifs ?

Il s'agira également de produire un document de synthèse des 2 missions précédentes qui permettra au Comité de pilotage de répondre aux 2 questions suivantes, issues des critères de l'article R. 333-4 du code de l'Environnement :

- Le territoire proposé répond-il au critère de **pertinence** et de **cohérence de ses limites** ?
- Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre, dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet, expriment-ils une **détermination et un engagement durable** ?

L'ensemble de la phase A devra se dérouler sur l'année 2020 et la synthèse devra être restituée fin 2020 au comité de pilotage.

Au regard de la validation définitive d'un scénario au sortir de la phase A, la phase B pourra être engagée.

3.2. Phase B / Etude de faisabilité - TRANCHE OPTIONNELLE

Cette seconde phase, qui se déroulera sur l'année 2021, visera à rassembler toutes les informations nécessaires pour juger de la faisabilité d'un tel projet.

3.2.1. Réalisation d'un document de communication

Il est important à ce stade de communiquer et de mobiliser l'ensemble des élus locaux et notamment les conseils municipaux.

Il est demandé la réalisation d'un support de communication, synthétique et pédagogique, qui sera mis à disposition des maires pour expliquer la démarche à leur conseil municipal. Il pourra s'agir d'un fichier numérique, qui serait déclinable sous forme d'un 4 pages ou d'un diaporama.

La note méthodologique indiquera quel support est envisagé.

3.2.2. Diagnostic et pertinence du territoire par rapport aux exigences d'un PNR :

Les thèmes suivants devront figurer dans l'étude :

- Patrimoine naturel : inventaires, outils de protection, espaces, habitats, milieux...
- Paysages : ensemble paysager remarquable, structures paysagères reconnues, qualité du ciel nocturne...

- Patrimoine culturel : monuments historiques, AVAP, typicité du patrimoine bâti, savoir-faire locaux, traditions, usages et art populaire...

Les éléments détaillés sont disponibles dans la grille de questionnement relatifs à la qualité/ fragilité patrimoniale du territoire en annexe 2.

Ainsi que :

- Urbanisme / aménagement du territoire / grandes infrastructures existantes et en projet (routes, transports, THT...)
- Organisation intercommunale
- Démographie (bassin de vie, répartition/évolution de la population...)
- Activités économiques du territoire : Services à la population, agriculture, activités industrielles et d'extraction, tourisme et loisirs, forêt, énergie...

L'effort de collecte de données existantes et nouvelles sera porté sur les enjeux les plus forts, en priorisant les éléments considérés comme manquants ou trop anciens, au vu de la phase A et des études existantes.

Pour chaque thématique analysée, sont attendues :

- une présentation descriptive traduisant la richesse du territoire et les modes de gestion existants ou envisagés pour la protéger et la mettre en valeur,
- une analyse de la fragilité et des menaces pesant sur cette richesse,
- une identification et hiérarchisation des enjeux

La note méthodologique indiquera le nombre de jours terrain envisagés pour mener à bien cette mission.

3.2.3. Synthèse par rapport aux critères de classement en PNR.

Il s'agira de produire un document de synthèse multi-thématique hiérarchisant et cartographiant les enjeux sur le territoire, en les resituant par rapport au contexte régional voire interrégional.

Cette production devra permettre au comité de pilotage de répondre à la question suivante, issues des critères de l'article R. 333-4 du code de l'Environnement :

- Le territoire proposé répond-il au critère de **qualité, de fragilité et d'identité du territoire** ?

3.3. Phase C - TRANCHE OPTIONNELLE

La phase C sera envisagée si tous les critères précédents sont jugés suffisants vis-à-vis d'un classement en PNR.

Cette troisième et dernière phase vise à produire les éléments nécessaires à la décision de la Région ou des Régions d'engager la procédure de classement en parc naturel régional.

Les missions attendues sont les suivantes :

- Propositions de pistes de réponses aux enjeux identifiés lors des phases précédentes. Exemples d'actions exemplaires qui prendront en compte la démocratie participative, l'économie sociale et solidaire, le développement d'expérimentations et incluant si possible des actions inter-parcs.

- Modalités d'organisation, structure porteuse et gouvernance.
- Rapport final sous la forme d'une synthèse des phases précédentes.

Cette phase devra être finalisée avant fin 2021.

3.4. Suivi de l'étude et accompagnement

Au final, le rôle du prestataire est d'aider le **Comité de pilotage** à prendre ses décisions. Ce dernier sera constitué :

- D'un collège d'élus du SMBb
- D'élus des communautés de communes et d'agglomération voisines
- de madame la Députée
- des représentants des Régions
- Du président du Conseil de développement.

Les discussions sur le périmètre se font de manière collégiale, la composition du Comité de pilotage pourra évoluer en fonction du périmètre retenu.

Il se réunira au minimum 2 fois par phase pour :

- Lancement des études.
- Restitution intermédiaires des études.
- Réunion d'examen des critères et décision de continuer.

Les 2 derniers points peuvent faire l'objet d'une même réunion.

Pour chacune des réunions de ce comité, les membres le composant devront disposer, au minimum 2 semaines avant la date de réunion dont le planning aura été établi en début de la phase, d'un document d'étape (document détaillé et synthèse de quelques pages présentant la méthodologie et les résultats) ou du document final validé parallèlement par le comité technique.

Le Comité technique aidera le prestataire à mener à bien sa mission. Il lui communiquera les coordonnées des acteurs à rencontrer, il fournira les études existantes et il participera à la préparation des comités de pilotage. Il sera composé de :

- Agents SMBb
- Directrice de l'Office du Tourisme
- Service de la Région

Afin de compléter les états des lieux existants, le comité de technique pourra se faire accompagner d'experts et de scientifiques, notamment des structures de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, du Centre EDEN à Cuisery, de l'EPTB Saône et Doubs, de l'Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL), du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Bresse du Jura, des CAUE des départements concernés, des Conservatoires d'Espaces Naturels régionaux, des chambres consulaires, des services départementaux. Le Conseil de développement sera également associé en fonction des thématiques aux ateliers de travail, séminaires et autres réunions.

Les agents du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, et notamment la chargée de mission SCOT, seront chargés :

- De suivre le budget et l'exécution du marché.
- D'affermir ou pas des tranches optionnelles B puis C.
- De garantir une méthodologie de travail en concertation avec tous les acteurs :
 - o animation du comité de pilotage et organisation des comités techniques
 - o reporting auprès des élus du Syndicat mixte
 - o lien avec les experts, scientifiques et partenaires
 - o association du Conseil de développement
 - o lien avec les territoires voisins
 - o réservation des salles et gestion des invitations pour les réunions sur le territoire de la Bresse bourguignonne.
- D'accompagner le prestataire pour contribuer à la réussite de la mission.

4. DISPOSITIONS DIVERSES

4.1. DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de sa prestation. Le titulaire s'engage notamment à présenter au maître d'ouvrage les cabinets auxquels il envisage de confier la réalisation de certaines parties de l'étude. Toute modification des prestataires devra faire l'objet d'une demande d'accord.

4.2. ENGAGEMENTS DE L'ADMINISTRATION

Le maître d'ouvrage s'engagera à fournir au titulaire, pour la réalisation des missions qui lui sont confiées, toutes les informations qu'il pourrait rassembler et qui sont de nature à assurer le plein succès du projet.

4.3. TRANCHES OPTIONNELLES

Il ne sera pas fait application d'une indemnité d'attente ni d'une indemnité de dédit en cas de non affermissement d'une ou des tranches optionnelles.

Il ne sera pas fait application d'un rabais en cas d'exécution d'une tranche optionnelle.

4.4. MODALITES DE CONTRÔLE ET D'ADMISSION DES PRESTATIONS

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est chargé de suivre l'exécution de la présente étude. Le titulaire lui remettra les pièces et rapports relatant les résultats des missions, ainsi que tous les documents permettant le règlement des prestations.

Le service fait sera certifié par l'autorité compétente.

4.5. CLAUSES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne peut librement utiliser les résultats, mêmes partiels des prestations. Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne peut communiquer à des tiers des résultats des prestations, provenant de l'exécution des études. Les Régions peuvent librement publier les résultats des prestations ; cette publication doit mentionner le titulaire. Le Syndicat mixte de la Bresse

bourguignonne n'a le droit de publier les résultats de l'étude qu'à l'issue de la réalisation des prestations.

Le titulaire ne peut faire aucun usage commercial des résultats des prestations sans l'accord préalable du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne. Le titulaire ne peut communiquer les résultats des prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec l'autorisation du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne. La publication des résultats par le titulaire doit recevoir l'accord préalable du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne. La publication doit mentionner que l'étude a été financée par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et faire figurer son logo.

En conséquence, tout projet de publication ou communication sera soumis à l'autre partie qui pourra supprimer ou modifier certaines précisions dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à l'exploitation des résultats de l'étude. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la demande, l'accord sera réputé acquis.

Enfin le prestataire prendra toute disposition pour obtenir des propriétaires des données les autorisations nécessaires pour utiliser, synthétiser, reproduire et diffuser les données recueillies. Le titulaire des lettres de commande garantira au Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne l'exercice paisible de ses droits ainsi acquis.

4.6. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Le titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et, le cas échéant, de ses sous-traitants et fournisseurs, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il a ou aura eu la connaissance durant l'exécution de la mission.

Il s'interdit, notamment, toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de l'administration.

4.7. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissant :

Pièces particulières

- l'acte d'engagement,
- le présent cahier des clauses particulières (C.C.P.) dont l'exemplaire conservé dans les archives de la collectivité fait seul foi,
- le dossier remis par le prestataire dont la décomposition détaillée des prix,

Pièces générales

- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de prestations intellectuelles. Ce document n'est pas fourni par l'administration, il est réputé connu par le candidat.

4.8. PRIX ET MODALITES DE COMMANDE

Les prix sont fermes.

La phase A (tranche ferme) fera l'objet d'un forfait. Cependant le maître d'ouvrage pourra, dans le cas où des réunions complémentaires sont demandées, commander

des jours complémentaires sur la base des coûts qui seront à fixer dans l'offre et dans la limite de 10 jours.

La phase B (tranche optionnelle) fera l'objet d'un forfait pour un minimum de 100 communes avec des tranches toutes les 10 communes supplémentaires. Cependant le maître d'ouvrage pourra, dans le cas où des réunions complémentaires sont demandées, commander des jours complémentaires sur la base des coûts qui seront à fixer dans l'offre et dans la limite de 10 jours.

La phase C (tranche optionnelle) fera l'objet d'un forfait. Cependant le maître d'ouvrage pourra, dans le cas où des réunions complémentaires sont demandées, commander des jours complémentaires sur la base des coûts qui seront à fixer dans l'offre et dans la limite de 10 jours.

4.9. MODALITES DE PAIEMENT

Phase A :

Un acompte de 20% pourra être versé dès le commencement de l'étude.

Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude dans la limite de 70%. Le solde de 30% sera versé après validation de l'étude.

Phase B :

Un acompte de 20% pourra être versé dès le commencement de l'étude.

Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude dans la limite de 70%. Le solde de 30% sera versé après validation de l'étude.

Phase C :

Un acompte de 20% pourra être versé dès le commencement de l'étude.

Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude dans la limite de 70%. Le solde de 30% sera versé après validation de l'étude.

4.10. DELAIS DE PAIEMENT

Le maître d'ouvrage s'engage, en application de l'article 98 du Code des Marchés publics, sur un délai global de paiement de 30 jours décomptés de la date de réception de la demande de paiement au maître d'ouvrage.

4.11. INTERETS MORATOIRES

Conformément à l'article L2192-132 du code de la Commande publique, les intérêts moratoires courent de plein droit dans le cas où le délai de paiement fixé à l'article précédent est dépassé. Le taux des intérêts moratoires applicable sera le taux légal majoré de 2 points.

4.12. PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans les délais d'exécution du marché, le prestataire, après une mise en demeure préalable assortie d'un délai d'exécution qui ne pourra excéder 8 jours calendaires, se verra imposer une pénalité forfaitaire de 100 € TTC par jour

calendaire de retard calculée à partir de la date limite de réalisation de la prestation fixée dans la mise en demeure.

4.13. ARRET DE L'ETUDE – RESILIATION DU MARCHÉ

Dans le cas où le prestataire ne respecterait pas les engagements du marché, le maître d'ouvrage se réserve le droit, après mise en demeure de quinze jours restée sans effet, de choisir un autre prestataire en lieu et place du titulaire défaillant. Dans ce cas, le titulaire ne pourra être rémunéré qu'à hauteur des prestations qu'il a effectivement réalisées.

4.14. DEROGATION AU C.C.A.G.

L'article 4.12 du présent C.C.P. déroge à l'article 16 du C.C.A.G. Pl.

Document de travail

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeline DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.

Date de la
convocation :
20 septembre 2019

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-042 : Décision modificative n°1 du budget principal approuvé le 4 février 2019

- *Vu le Budget Primitif 2019 adopté le 4 février 2019 ;*
- *Vu la délibération du 17 juin 2019 approuvant la conduite d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2019 ;*

M. le Président rappelle que le comité syndical du 17 juin 2019 a validé le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne.

Par conséquent, M. le Président propose d'ouvrir les crédits correspondant à la phase 1 de l'étude comme détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : au chapitre 20 – Article 2031 – Fonction 8 – Immobilisations incorporelles – Frais d'études
+ 40 000 euros ;

Ce versement est couvert par l'excédent de la section d'investissement constaté au budget principal.
L'excédent voté à 152 689 euros passe ainsi à 112 689 euros.

D'autre part, il convient de régulariser l'encaissement d'une recette de l'année 2014 de 100€ pour un gîte à FRONTENAUD correspondant à un versement de publicité pour l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne et non au versement de la taxe de séjour.

M. le Président propose donc la décision modificative comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : au chapitre 67 – Article 673 – Fonction 9 – Titres annulés sur exercice antérieur :
+ 100 euros

Dépenses : au chapitre 022 - Article 022 – fonction 01 : Dépenses imprévues :
- 100 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 comme détaillée ci-dessus.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le .07.10/19
et publié, affiché ou notifié le...10/10/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madelaine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.

Date de la
convocation :
20 septembre 2019

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-043 : Sollicitation de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour une subvention sur l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne

- Vu la délibération 2019-0034 du 17 juin 2019 approuvant le lancement d'une étude d'opportunité portée par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne puis, selon les conclusions, d'une étude de faisabilité et des modalités d'organisation ;
- Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2019 ;

M. le Président rappelle que ce sont les Régions qui sont compétentes en matière de Parc Naturel Régional (PNR). Dans un courrier du 10 décembre 2018, la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté indiquait à Madame la Députée Cecile UNTERMAIER que la région devait être sollicitée pour son soutien sur les études préalables à la création d'un PNR.

Il s'agit de prendre une délibération qui accompagnera un dossier détaillé de demande d'aide: motivations, caractéristiques du territoire, périmètre projeté, gouvernance envisagée, structures de pilotage et partenaires, conditions de mobilisation des communes, moyens d'ingénierie mobilisés localement et budget prévisionnel.

Le comité syndical, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à solliciter la Région Bourgogne-Franche-Comté pour une subvention pour la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un PNR en Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 27/10/19
et publié, affiché ou notifié le 10/10/19

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne
Le Président
Anthony VADOT

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 21	L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 8	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 29	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.
<u>Date de la convocation</u> : 20 septembre 2019	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-044 : Avenant à la convention 2018 avec l'association sportive laïque louhannaise dans le cadre de la 3e édition de la course/marche Arcad'elles

- *Vu le contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne signé le 18 Juillet 2019 ;*
- *Vu la convention de collaboration signée en 2018 avec l'association sportive laïque louhannaise ;*
- *Considérant que la lutte contre les cancers et la promotion du dépistage sont un des objectifs des fiches actions du CLS ;*
- *Considérant qu'Octobre Rose est le mois de sensibilisation au dépistage organisé du cancer du sein ;*
- *Considérant l'organisation des deux précédentes éditions de l'Arcad'elles ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2019 ;*

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en partenariat avec la Ville de Louhans Chateaufort organise une nouvelle fois le 13 Octobre 2019, la course/marche « Arcad'Elles ». Les bénéfices de cette manifestation iront cette année encore à l'antenne locale de la Ligue contre le cancer.

Pour organiser ces événements, une convention entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise a été signée l'année dernière.

En effet, afin de nous aider dans notre démarche, cette association a accepté en 2018 d'être le dépositaire de recettes liées aux différents sponsors et aux inscriptions par les participants et de régler les dépenses liées à l'organisation de ces manifestations (intervenants, speaker, sonorisation, dispositif de premiers secours, tee-shirts etc.). Cette convention n'a donné lieu à aucune transaction financière entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise mais a permis de cadrer le rôle de chacun dans l'organisation de cet événement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** M. le Président à signer un avenant à cette convention de partenariat avec cette association pour la renouveler sur l'année 2019.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 27/10/19
et publié, affiché ou notifié le 27/10/19

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Avenant 1- Convention de collaboration entre le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne et l'Association Sportive Laïque Louhannaise dans le cadre du projet « Octobre Rose »

Entre le **Syndicat Mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne**, ayant son siège social à MIFE 4 Promenade des Cordeliers 71500 Louhans, immatriculé représenté par Anthony VADOT son président ci-après dénommé « la collectivité ».
D'une part,

Et l'**Association Sportive Laïque Louhannaise**, ayant son siège social à Louhans représentée par Jean-Paul Bréziat son président, ci- après dénommée « l'association »
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La collectivité Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne, est actuellement en cours d'élaboration d'un contrat local de santé sur son territoire.

Dans ce cadre, elle a initié le projet **Octobre Rose**. Ce dernier consiste en une action de prévention santé autour du dépistage du cancer du sein. En effet, Octobre Rose est le mois de sensibilisation au dépistage organisé du cancer du sein.

Octobre Rose est une opportunité pour rappeler l'existence et l'importance du dépistage organisé.

Par conséquent, comme ses 2 dernières années, sur la ville de Louhans aura lieu le dimanche 13 Octobre 2019, la troisième édition de la course- marche « ARCAD'ELLES » de 5km environ et dont le parcours traversera la ville de Louhans Châteaurenaud (départ et arrivée : place de la Charité, passage sous les arcades, etc.). Chaque coureur se verra remettre un tee-shirt de la manifestation, la course démarrera par un échauffement collectif animé par un éducateur sportif APA et se terminera par un ravitaillement. Des stands d'informations seront à disposition des participants.

Les bénéfices de ces manifestations seront reversés à des associations qui luttent contre le cancer.

Afin de mener à bien cette action, « la collectivité » a besoin de s'appuyer sur une association pour encaisser les recettes (dons des sponsors et règlements des inscriptions) et régler les dépenses (factures pour la sonorisation, l'éducateur sportif, les tee-shirts etc.) liés à ces événements.

C'est dans ce cadre que les Parties ont décidé d'unir leurs forces via une convention de collaboration signée en juillet 2018 pour l'année 2018.

Toutefois, l'article 7 prévoit que «La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les deux Parties».

Article 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention de collaboration 2018 pour une année, compte tenu du renouvellement du projet.

Article 2 – ENTREE EN VIGUEUR

L'avenant n°1 prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et est applicable jusqu'au 31 décembre 2019. Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables.

Fait à _____ , le _____

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

Le Président du Syndicat Mixte du
Pays de la Bresse bourguignonne
A. VADOT

Le Président de L'association Sportive
Laïque Louhannaise
JP.BREZIAT

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 21

L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 29

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.

Date de la
convocation :
20 septembre 2019

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-045 : Réorganisation de l'occupation des locaux du Syndicat Mixte avec ceux du Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O)

- *Considérant la convention d'occupation des locaux de la MIFE entre le Syndicat mixte et la communauté de communes Bresse louhannaise Intercom ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 16 septembre 2019 ;*

M. le Président rappelle que 9 agents du Syndicat mixte occupent les locaux au 1er étage de la Maison de l'Emploi, propriété de Bresse Louhannaise Intercom.

Ces locaux de 88 m² sont constitués de 4 bureaux, d'un local archives/cuisine. Le personnel ADS est à l'étroit et les conditions de travail ne sont pas optimales notamment à cause du bruit généré par les nombreux appels téléphoniques alors que l'instruction d'un dossier demande de la concentration.

La chargée de mission Santé occupe un bureau au CCAS de Cuisery depuis 2 ans ce qui génère de nombreux déplacements vers Louhans, notamment pour les réunions ou les rendez-vous.

Le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O) occupe à l'heure actuelle 71 m² de locaux, constitués de 3 bureaux et d'une pièce centrale, à côté du Syndicat mixte.

Le CIO n'est plus en mesure de louer la totalité de ces 71 m² ; des solutions sont en train d'être travaillées pour que le CIO puisse poursuivre des permanences à la Maison de l'Emploi. Par exemple, un échange de locaux pourrait être effectué avec la libération du bureau occupé actuellement par le chef de projet et le local archives/cuisine, avec un redéploiement des agents du Syndicat mixte dans les 71 m².

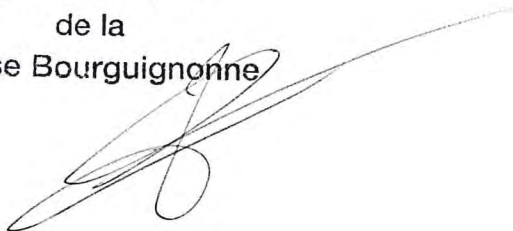
Cette réorganisation pourrait être réalisée à partir de novembre 2019. Le montant du loyer ainsi que les charges dues par le Syndicat mixte seraient revu à la hausse, puisque calculé en fonction de la surface occupée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à revoir les termes de la convention d'occupation des locaux de la Maison de l'Emploi pour un agrandissement de ses locaux.
- **AUTORISE** le Président à résilier la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Cuisery.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 07/10/19
et publié, affiché ou notifié le 10/10/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

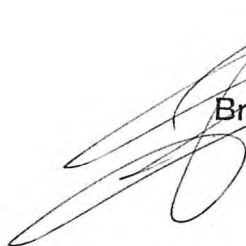


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 30 septembre 2019 – 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 20	L'an deux mille dix-neuf et le trente du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 8	Etaients présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madelaine DOREY, Mme Claudette JAILLET, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD.
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 28	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, M. Joël PROST, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALIER.
<u>Date de la convocation</u> : 20 septembre 2019	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2019-046 : Mise à jour du tableau des effectifs suite à 2 avancements de grade

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le tableau des effectifs mis à jour par délibération n°2018-063 ;*
- *Vu la liste des agents promouvables suite à examen des Commissions Administratives Paritaires des 8 et 9 avril 2019 ;*
- *Vu l'avis favorable du Comité Technique du 01 juillet 2019 ;*
- *Considérant les réunions de bureau du 26 novembre 2018 et 16 septembre 2019 ;*

M. Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Deux agents remplissent les conditions d'avancement de grade en 2019, de rédacteur vers rédacteur principal 2^e classe pour l'un et d'adjoint administratif principal 2^e classe à adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour l'autre.

Afin de nommer les agents sur leurs nouveaux grades à partir du 1^{er} octobre ou 1^{er} novembre, le Président propose d'adapter le tableau des emplois en y apportant les modifications suivantes:

- création d'un emploi de rédacteur principal 2^e classe à temps complet à compter du 01/11/2019 ;
- suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 01/11/2019 ;
- création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/11/2019 ;
- suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^e classe à compter du 01/11/2019 ;

Le nouveau tableau des effectifs est donc le suivant :

Cadres d'emplois	Emplois ouverts	Quotité de temps de travail	Effectifs	Libellé du poste
Attaché principal	1	1	1	Chargé de projet
Ingénieur principal	1	1	1	Chargé de mission SCoT
Ingénieur	1	1	1	Chargé de mission LEADER
Attaché	1	1	1	Chargé de mission
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0,7	1	Gestionnaire de dossier
Sous total	5		5	
Rédacteur principal 2 ^e classe	2	1	2	Instructeur ADS
Rédacteur	0		0	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	1	2	Instructeur ADS
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	0		0	
Adjoint administratif	1	1	1	Instructeur ADS
Sous total	5		5	

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/11/2019. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces nouveaux emplois ont été inscrits au budget annexe 2019, chapitre 012, article 64111.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 07.10.19
et publié, affiché ou notifié le 10.10.19

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

